

# Plan Climat de la Commune de Schaerbeek 2022-2030

## Auteurs du Plan Climat de la Commune de Schaerbeek

- CO2 Logic
- EcoRes
- Coordination Plan Climat de la Commune



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
2.1	Limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle .....	5
2.2	Du global au local : le Plan Climat de Schaerbeek .....	5
<b>VOLET 1 « ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BILAN CARBONE DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK .....</b>		<b>8</b>
<b>3</b>	<b>RAPPEL DU DIAGNOSTIC D'ATTÉNUATION.....</b>	<b>9</b>
3.1	Inventaire des émissions communales entre 2007 et 2019 .....	9
3.2	Inventaire des émissions territoriales entre 2007 et 2018.....	10
<b>4</b>	<b>LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D' ACTIONS DU VOLET ATTÉNUATION .....</b>	<b>11</b>
4.1	Définitions.....	11
4.2	Priorisation des objectifs stratégiques pour le volet Atténuation.....	13
<b>5</b>	<b>LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DU PLAN CLIMAT SCHAERBEEKOIS .</b>	<b>16</b>
5.1	Introduction .....	16
5.2	Priorisation des actions au sein des objectifs opérationnels .....	17
5.3	Objectifs stratégiques et opérationnels de l'administration communale .....	17
OS 1.	Réduire la consommation d'énergie des infrastructures communales, du CPAS et des logements sociaux.....	18
OS 2.	Réduire les émissions liées aux déchets .....	20
OS 3.	Réduire les émissions liées aux déplacements de services .....	22
OS 4.	Favoriser les déplacements bas carbone et réduire le besoin de déplacement .....	23
OS 5.	Diminuer les émissions des achats de fournitures et de services .....	25
5.4	Objectifs stratégiques et opérationnels du territoire communal .....	27
OS 1.	Réduire les émissions liées aux déplacements, tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale de mobilité .....	28
OS 2.	Réduire les émissions liées aux déchets sur le territoire .....	30
OS 3.	Diminuer les émissions liées aux logements/bâtiments résidentiels .....	31
OS 4.	Promouvoir la diminution de la consommation d'énergie liée aux activités du secteur tertiaire.....	33
OS 5.	Favoriser la transition économique durable .....	34
OS 6.	Promouvoir une alimentation durable et accessible à tous.....	35
OS 7.	Conscientiser les Schaerbeekois.e.s à l'impact de notre mode de vie sur le climat .....	37

<b>VOLET 2« ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »</b> .....	<b>38</b>
<b>6 RAPPEL DU DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> .....	<b>39</b>
<b>7 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE</b> .....	<b>40</b>
7.1 Schaerbeek et les fortes chaleurs estivales .....	42
7.2 L'eau dans sa rareté et son abondance .....	45
7.3 La végétalisation du territoire .....	47
<b>8 CONDITIONS DE RÉUSSITE ET BUDGÉTISATION</b> .....	<b>49</b>
<b>9 PLAN CLIMAT ET PROJETS EUROPÉENS</b> .....	<b>53</b>
<b>10 ANNEXES</b> .....	<b>54</b>
10.1 Méthodologie de priorisation des objectifs .....	54
10.2 Les actions d'atténuation pour l'Administration communale .....	56
10.3 Les actions d'atténuation pour le territoire schaarbeekoïse .....	62
10.4 Les actions d'adaptation au changement climatique .....	70

## 1 INTRODUCTION

La lutte contre le réchauffement climatique est aujourd'hui l'affaire de tous. Si la Commune de Schaerbeek est active dans ce domaine depuis de nombreuses années, l'urgence de la situation a poussé celle-ci à renforcer encore son ambition. Jusqu'à présent, la stratégie poursuivie en matière climatique s'était en effet concentrée sur le rôle d'exemplarité de l'administration et la portée du Plan Climat se limitait surtout à son cadre interne (Plan Climat 2014-2020). Aujourd'hui, cette approche n'est plus suffisante pour répondre aux multiples enjeux liés à la transition écologique et aux questions de durabilité. Face à ce constat, doter la Commune d'un Plan Climat à l'échelle du territoire qui soit capable de traduire la volonté politique de s'engager sur le chemin de la transition écologique et solidaire en y incluant l'ensemble des acteurs du territoire est devenu une priorité.

Cette volonté qui apparaît directement dans l'Accord de Majorité 2018-2024 a été renforcée par la Motion déclarant l'urgence climatique et environnementale votée par le Conseil communal le 10 novembre 2019, ainsi que par l'adoption de la note stratégique visant à doter la Commune de Schaerbeek d'un Plan Climat par le Collège des Bourgmestres et Échevins en mars 2020 et dont le Conseil a pris connaissance en septembre de la même année.

Depuis, l'administration a travaillé à l'élaboration d'une stratégie visant à concrétiser cette ambition à l'horizon 2030. Pour y parvenir, celle-ci a non seulement pu compter sur l'expertise de ses partenaires externes et des agents communaux, mais aussi sur la mobilisation des parties prenantes du territoire lors d'une phase participative qui s'est déroulée entre avril et juin 2021<sup>1</sup> (enquête Plan Climat et ateliers citoyens).

Ce document en est l'aboutissement. Il a pour but de présenter à toute partie prenante, la stratégie de lutte contre le dérèglement climatique de la Commune de Schaerbeek.

Celle-ci porte sur deux volets : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique. Elle se décline à deux niveaux : l'administration communale en tant que telle et son territoire.

En l'état, ce document reprend les grandes tendances de cette stratégie et fait office de feuille de route du Plan Climat de la Commune de Schaerbeek. L'opérationnalisation du plan se fera quant à elle dans un deuxième temps et s'organisera autour d'une approche classique de gestion de projet qui sera décrite plus loin.

Cette feuille de route s'articule donc autour des deux volets cités ci-dessus. On y trouve d'abord des éléments de contexte, ainsi qu'un rappel des diagnostics des émissions de GES et des vulnérabilités du territoire aux changements climatiques établis pour le territoire et pour l'administration. Des explications méthodologiques relatives à la fixation et à la priorisation des objectifs du Plan Climat sont ensuite apportées. L'ensemble des objectifs remis dans leur contexte sont alors présentés plus longuement et sont accompagnés d'explications supplémentaires à propos des différents types d'actions qui viendront les composer. Pour conclure, on trouvera un bref chapitre relatif à la budgétisation, ainsi qu'aux conditions de réussite de la mise en place du Plan Climat.

---

<sup>1</sup> Site de la Commune de Schaerbeek. Actualité, Plan Climat : Plus de 500 fois merci ! <https://www.1030.be/fr/news/plan-climat-plus-de-500-fois-merci>

## 2 CONTEXTE

### 2.1 Limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle

Les actions climatiques sont à entreprendre urgemment si nous voulons préserver le monde des pires effets du réchauffement climatique.

Malgré trois décennies de sensibilisation au climat et d'actions climatiques hésitantes, le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié le 9 août 2021 est loin d'offrir un tableau optimiste. Cette importante mise à jour de l'état des connaissances scientifiques et de la compréhension physique du climat indique clairement que, même avec des actions immédiates et drastiques, il sera difficile de limiter l'augmentation de la température à 1,5°C. Néanmoins, il est essentiel de rester aussi proche que possible de cette limite afin d'éviter d'atteindre des points de basculement qui entraîneraient des conséquences imprévisibles et graves pour la planète Terre et la société humaine. La stabilisation du climat nécessite donc des réductions de gaz à effet de serre (GES) rapides, fortes et durables.

Avec l'Accord de Paris (2015), 196 gouvernements du monde entier ont adopté un traité international juridiquement contraignant visant à « *contenir le réchauffement mondial bien en deçà de 2 °C, tout en poursuivant l'action menée pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C* ». Cela signifie atteindre des émissions nettes nulles d'ici le milieu du 21<sup>ème</sup> siècle. L'Union européenne et 190 autres pays ont, à ce jour, ratifié l'accord ou y ont adhéré, couvrant ainsi 95 % de l'ensemble des émissions mondiales d'origine humaine. L'Europe est résolue à jouer un rôle de pionnier et fait preuve d'une ambition claire avec son « Green Deal » (faisant partie des 6 priorités de la Commission pour 2019-2024) et l'objectif intermédiaire global de 55 % de réduction par rapport aux émissions de 1990. Avec le paquet « Fit for 55 », elle montre sa détermination à traduire les objectifs de manière pratique pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C et devenir complètement neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

Au niveau belge, cet engagement se traduit par l'objectif suivant : réduire les émissions de GES de 35% d'ici à 2030 par rapport à 2005.

En Région bruxelloise, l'objectif est de réduire d'au moins 40% de GES d'ici 2030 comparé à 2005 et de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 avec un minimum de 90% de réduction.

### 2.2 Du global au local : le Plan Climat de Schaerbeek

Même si l'échelle est réduite, de nombreuses entités publiques et privées s'engagent dans la lutte contre le réchauffement climatique en s'alignant sur les grands objectifs mondiaux et européens et en se fixant des objectifs chiffrés. Le rapport des Climate Champions, de Data-Driven Envirolab et du New Climate Institute<sup>2</sup> nous montre ainsi qu'en octobre 2020 et à l'échelle mondiale, 1.565 entreprises, 826 villes et 103 régions avaient déjà pris des engagements Net Zero.

En s'engageant dans un parcours climatique à travers l'établissement de son Plan Climat, la Commune de Schaerbeek prend elle aussi ses responsabilités.

---

<sup>2</sup> [https://newclimate.org/wp-content/uploads/2020/10/NewClimate\\_NetZeroReport\\_October2020.pdf](https://newclimate.org/wp-content/uploads/2020/10/NewClimate_NetZeroReport_October2020.pdf)

Pour rappel, le Plan Climat et l'élargissement de sa portée à l'ensemble du territoire communal découle d'une volonté politique impulsée par le Collège des Bourgmestres et Échevins et identifiée telle quelle dans l'Accord de Majorité 2018-2024.

La Motion déclarant l'urgence climatique et environnementale votée par le Conseil communal le 10 novembre 2019 fixait quant à elle l'objectif du nouveau Plan Climat de la Commune: *“ réduire l’empreinte écologique de l’ensemble du territoire schaarbeekoïse, ainsi que de l’administration communale avec la mise en place des mesures de réduction des émissions de GES de minimum 40% de réduction des émissions directes (et indirectes) en 2030 ET des mesures holistiques d’adaptation aux effets des changements climatiques ”*.

Aujourd'hui, afin de s'aligner sur les nouveaux objectifs européens, l'ambition de la Commune est également de tendre vers une diminution de 55% d'ici à 2030.

### **Intégration du Plan Climat dans la structure stratégique de l'administration**

La conception et la mise en œuvre du plan s'inscrivent également dans le cadre stratégique de l'administration communale et en particulier dans celui du Plan Communal de Développement durable (PCDD) qui fait office de boussole stratégique de l'action communale. Basé sur le mémorandum du Comité de Direction (CODIR) et l'accord de majorité, le PCDD interne et externe renvoie respectivement aux thématiques tournées vers les agents et leur cadre de travail au sens large, et à la gestion du territoire, ainsi que les services aux citoyens. Un volet additionnel décrit quant à lui les valeurs à intégrer à toutes les étapes de l'action communale. La vision du Plan Climat se lit donc au minimum au regard des objectifs du PCDD et fait écho à ces deux documents. Tels qu'illustrés ci-dessous, de nombreux objectifs et actions du Plan Climat trouveront donc une structure stratégique existante à laquelle se rapporter.

#### **PCDD interne :**

- **Priorité N° 5.1 “ Assurer la gestion durable des ressources communales ”**
  - 5.1.1. Réduire les consommations des bâtiments et infrastructures communales
  - 5.1.2. Renforcer la politique de gestion environnementale dans l'ensemble des services de l'Administration
  - 5.1.3. Définir et appliquer une politique d'achats durables pour l'ensemble des services de l'Administration
  - 5.1.4. Favoriser l'usage des modes de transports durables par le personnel communal
  - 5.1.5. Protéger et favoriser la biodiversité dans les terrains et infrastructures gérés par la Commune

#### **PCDD externe :**

- **Priorité N°1.1 “ Offrir un logement décent pour tous ”**
  - 1.1.1. “Assurer la rénovation des logements sociaux”

- **Priorité N°1.2 “ Mieux se déplacer dans Schaerbeek ”**
  - 1.2.1. “Privilégier les modes de déplacements alternatifs et réduire la part de la voiture”
  - 1.2.2. “Favoriser le stationnement de tous les modes de déplacement”
  
- **Priorité N°1.3. “Proposer une offre récréative inclusive, accueillante et partagée”**
  - 1.3.1. “Favoriser l’accès à des espaces verts de qualité à proximité de chaque habitant”
  
- **Priorité N°1.4. “Disposer d’un cadre de vie propre et accueillant”**
  - 1.4.1. “Prévenir la production des déchets en devenir auprès de tous les publics”
  - 1.4.2. “Gérer les déchets existants”
  
- **Priorité 1.5. “Favoriser un cadre de vie qui garantit une qualité de vie”**
  - 1.5.3. “Soutenir les habitants dans leurs efforts de rénovation”
  
- **Priorité 1.6. “Rénover l’espace public pour le transformer en espace de vie”**
  - 1.6.3. “Favoriser un cadre de vie respectant la qualité de l’air, des eaux et du sol”
  - 1.6.4. “Assurer la place de la nature en ville”
  
- **Priorité 2.3. “Bien travailler et développer son activité à Schaerbeek”**
  - 2.3.1. “ Soutenir la création de richesses (activités économiques, économie sociale et circulaire...)”
  
- **Priorité 4.1. “Réduire l’empreinte écologique du territoire, de ses habitants et de l’administration”**
  - 4.1.1. “Soutenir les acteurs luttant contre le dérèglement climatique”
  - 4.1.2. “ Orienter les politiques publiques”

## **VOLET 1**

# **« ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : BILAN CARBONE DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK »**

### 3 RAPPEL DU DIAGNOSTIC D'ATTÉNUATION

#### 3.1 Inventaire des émissions communales entre 2007 et 2019

Les émissions de l'Administration communale s'élevaient en 2007 à 9.696 tCO<sub>2</sub>e, soit 4,74 tCO<sub>2</sub>e<sup>3</sup> par agent. En 2019, celles-ci s'élevaient à 7.759 tCO<sub>2</sub>e soit 3,1 tCO<sub>2</sub>e par agent.

Cela représente une **réduction de -20% entre ces deux années ou une réduction de 35% par agent**. Il est important de noter que sur cette période, le nombre d'agents (+26%) et d'enseignants (+16%) communaux a augmenté.

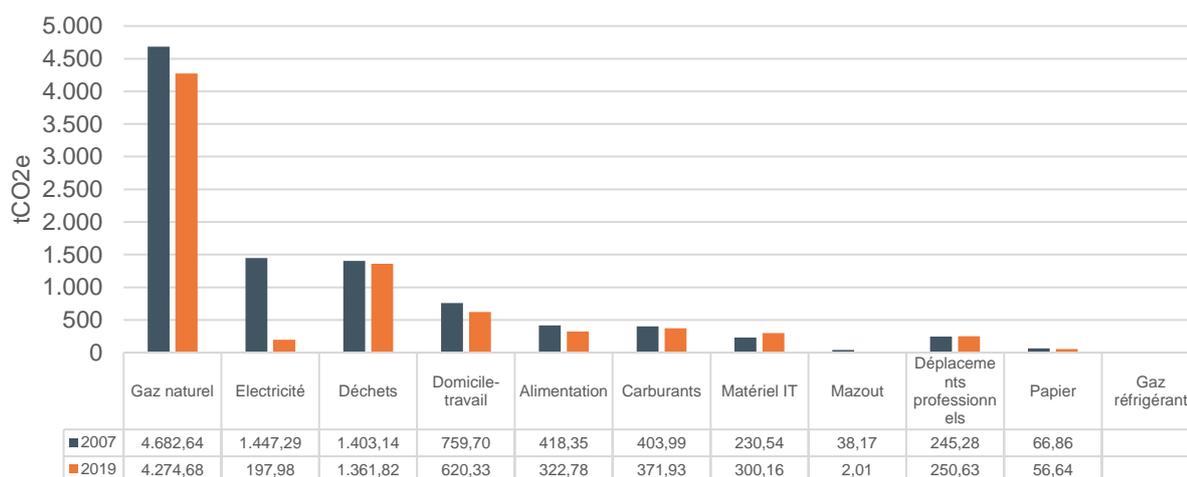


Figure 1: Émissions de l'administration communale entre 2007 et 2019

<sup>3</sup> L'équivalent tCO<sub>2</sub> est une unité créée par le GIEC qui permet de comparer les impacts des différents GES en matière de réchauffement climatique et ainsi, pouvoir cumuler les émissions. Concrètement, il consiste à attribuer pour une période de temps donnée un « potentiel de réchauffement global » différent pour chaque gaz alors que la tCO<sub>2</sub> sert d'étalon.

Les réductions les plus notables ont été réalisées sur le poste de GES relatif à l'énergie. La diminution relative à l'électricité a contribué pour 64% à la réduction totale grâce à l'approvisionnement en électricité verte et l'investissement dans la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. C'est ensuite le gaz naturel qui y a contribué le plus grâce aux efforts de la Commune sur son parc de bâtiments.

Les **besoins énergétiques** représentent la majorité des émissions soit **63%** (4.847 tCO<sub>2</sub>e) en 2019. Elles sont principalement imputables à la consommation de gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude (48,3% des émissions totales, 4.275 tCO<sub>2</sub>e) dont les plus gros consommateurs sont les écoles. Si en 2007, aucune installation photovoltaïque n'était recensée, en 2018, elles ont produit plus de 788 MWh. Le plus gros producteur est le bâtiment communal du Centre Technique Rodenbach (CTR), représentant plus de 37% de l'électricité produite. L'électricité d'origine renouvelable (achetée et produite) a permis à la Commune d'éviter 1.007 tCO<sub>2</sub>e supplémentaires. Les émissions relatives à l'énergie reprennent aussi celles des carburants du **charroi communal** (372 tCO<sub>2</sub>e soit 5% des émissions totales).

Tout comme en 2007, les **déchets** constituent le deuxième poste le plus conséquent du bilan et représentent, en 2019, 18% du total de l'inventaire (provenant majoritairement de la gestion de la propreté publique sur le territoire et non des déchets générés par l'administration elle-même).

La **mobilité** (les déplacements domicile-travail des employés communaux et de l'enseignement (71%) et les déplacements professionnels (29%)) est le troisième poste d'émission le plus important (11% - 871 tCO<sub>2</sub>e). Il est important de souligner que 78% des kilomètres parcourus lors de déplacements domicile-travail du personnel se font en transport en commun ou en mobilité active (vélo ou marche), ce qui est remarquable.

L'**alimentation** dans les infrastructures communales (principalement les écoles) est responsable de 4% des émissions de GES de l'Administration. L'achat de **matériel IT** représente, lui aussi 4% du total. Enfin, les achats de **papier** sont responsables de 0,7% des émissions globales provenant principalement du tirage du journal communal, le Schaerbeek info (69% des émissions du papier).

Pour atteindre l'objectif minimum de -40% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 2007, une réduction supplémentaire de 20% serait nécessaire, c'est-à-dire 1.941 tCO<sub>2</sub>e.

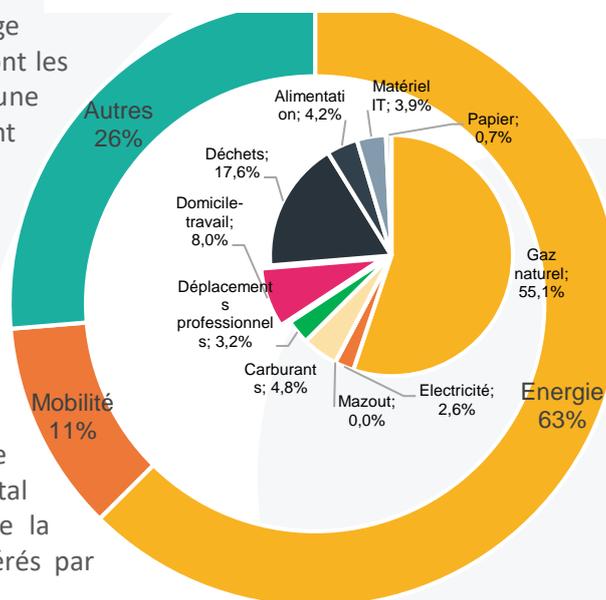
Pour atteindre -55%, cette réduction supplémentaire serait de 35%, soit 3.396 tCO<sub>2</sub>e.

### 3.2 Inventaire des émissions territoriales entre 2007 et 2018

La consommation énergétique sur le territoire schaarbeekois a diminué de 10 % entre 2007 et 2018 (1.752 à 1.578 GWh) malgré l'augmentation démographique de 15%. La consommation énergétique par habitant a, elle, été réduite de 22%.

Le secteur principal est le résidentiel (52% en 2018). C'est ensuite le secteur tertiaire qui consomme le plus (25%), suivi par le transport routier (20%), puis les bâtiments communaux (1,7%) et l'éclairage public (0,3%). Entre 2007 et 2018, une nette diminution de la consommation de mazout (-56%) et des fiouls lourds (-51%). Le gaz naturel (chauffage et eau chaude sanitaire) reste le vecteur énergétique dominant. En 2007, il représentait 44% du total de la consommation et 47% en 2018. Les parts de l'électricité et du diesel restent, quant-à-elles, plus ou moins constantes tout au long des années.

Figure 2 : Répartition des émissions de l'administration par catégorie en 2019



Ces consommations mènent donc à des émissions de gaz à effet de serre (GES) se répartissant de la manière suivante :

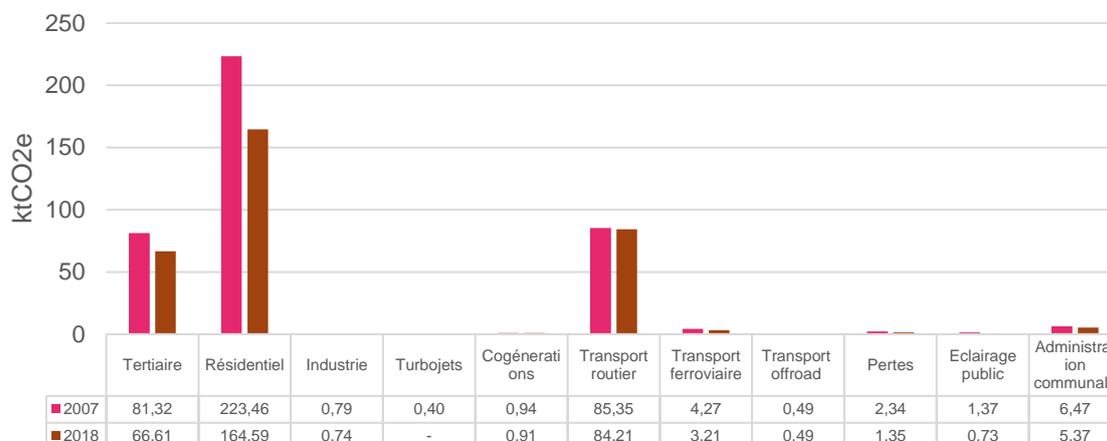


Figure 3: Émissions du territoire schaarbeekois entre 2007 et 2018

En 2007, le territoire schaarbeekois a émis 407.213 tCO<sub>2</sub>e soit 3,5 tCO<sub>2</sub>e/hab. Les trois postes d'émissions les plus importants sont le secteur résidentiel (55%), le secteur tertiaire (22% dont 0,3% pour l'éclairage public et 1,6% pour l'administration communale) et le transport routier (21%). En 2018, elles s'élèvent à 328.204 tCO<sub>2</sub>e, soit 2,5 tCO<sub>2</sub>e/hab. Cela fait une **réduction totale de 19% et une réduction relative par habitant de 30%**.

Une diminution supplémentaire de 21% est nécessaire pour atteindre un objectif de -40% d'émissions GES en 2030 par rapport à 2007, soit 73,8 ktCO<sub>2</sub>e.

Pour plus de détails, les diagnostics complets sont disponibles en annexe.

## 4 LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D' ACTIONS DU VOLET ATTÉNUATION

### 4.1 Définitions

L'établissement d'un Plan Climat se décline en plusieurs étapes : il faut d'abord identifier la portée du champ d'action, définir et prioriser ensuite ses objectifs stratégiques et opérationnels et enfin, développer des actions concrètes, mesurables et efficaces pour réduire les émissions de GES.

Pour construire la stratégie du volet atténuation du Plan Climat, la structure de référence décrite ci-dessous a été utilisée. Elle reprend les différents niveaux d'actions intervenant pour la conception et ensuite la mise en œuvre du Plan Climat.

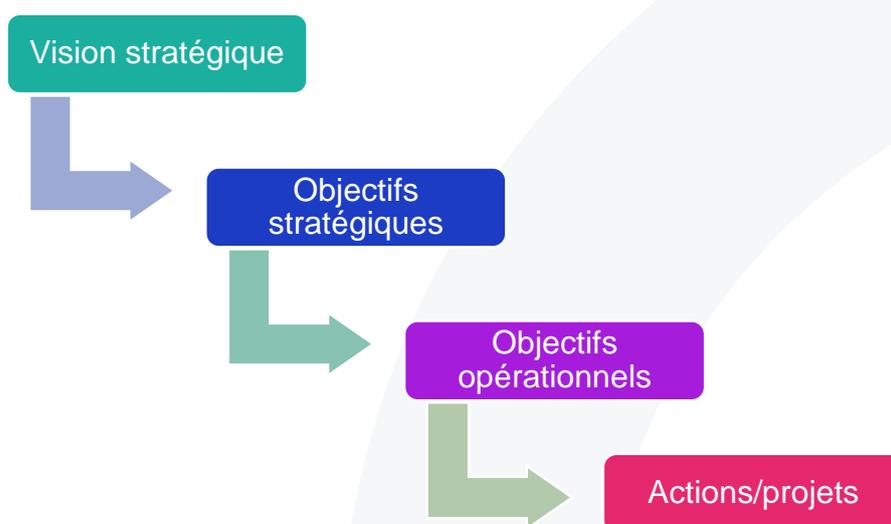


Figure 4 : Illustration des différents niveaux d'actions

**Niveau 1 – La vision stratégique** : ce niveau répond à la question « Quelle est la vision à long-terme de la Commune ? De manière générale, la vision consiste en un Schaerbeek « durable » et « résilient » en 2030 – 2050. Cette vision se traduit par l'objectif global de réduction de 40% des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport à 2005 et par la neutralité carbone en 2050. Le niveau de précision est volontairement vague à ce niveau-ci.

**Niveau 2 – Les objectifs stratégiques** : il s'agit d'identifier des axes d'intervention prioritaires et de fixer un cap. On se situe sur une échelle temporelle à long terme. Tous les objectifs stratégiques du plan sont soit associés à la réduction des émissions de GES, soit à l'adaptation aux changements climatiques. Ils sont donc directement liés aux catégories d'émissions et aux vulnérabilités du territoire. La thématique de travail est identifiée, mais le niveau de précision de l'objectif reste vague.

Exemples : « Réduire les émissions liées aux déchets », « Réduire les émissions liées aux déplacements », « Gérer localement l'eau de pluie », etc. Ce niveau fixe le cadre et donne de la cohérence aux objectifs opérationnels. L'atteinte des objectifs stratégiques se mesure via des indicateurs de résultat.

**Niveau 3 – Les objectifs opérationnels** : ce niveau permet de répondre à la question « comment faire pour atteindre l'objectif stratégique ? ». Ce sont des déclinaisons pratiques d'un objectif stratégique avec un horizon temporel défini. Ces objectifs doivent être mesurables et leur niveau de précision est plus spécifique. L'atteinte de ces objectifs se mesure via des indicateurs de suivi et de résultat. Ils regroupent l'ensemble, des actions / projets qui seront mis en œuvre afin d'atteindre l'objectif stratégique en question.

Exemples : « Augmenter la part valorisable des déchets générés », « Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle », « Amplifier le déploiement de la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) », etc.

**Niveau 4 – Les actions / projets** : ils traduisent ce qu'il faut entreprendre de manière concrète afin d'atteindre l'objectif opérationnel et donc, l'objectif stratégique. Le niveau de détail est maximum et renseigne des éléments de planification et de suivi (personne en charge de l'action, budget alloué, indicateurs, etc.). Le succès d'une action ou d'un projet s'évalue via des indicateurs de suivi et, le cas échéant, de résultat. Plusieurs typologies d'actions existent. Elles ont été définies comme suit :

- **Préparatoire** : action nécessaire à la mise en place d'une autre action
  - Exemple : « Réaliser une étude de faisabilité pour un contrat local de mobilité (CLM) »
- **Préventive** : action évitant ou diminuant le risque d'occurrence d'un impact négatif
  - Exemple : « Mettre en place une maille apaisée limitant le trafic de transit »
- **Sensibilisation** : action visant à influencer l'adoption de comportements différents dans un cadre donné
  - Exemple : « Mettre en place une communication spécifique relative au contrat local de mobilité »
- **Impact** : action permettant une réduction directe ou indirecte des émissions de GES ou permettant de renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques
  - Exemple : « Mettre en place le contrat local de mobilité »

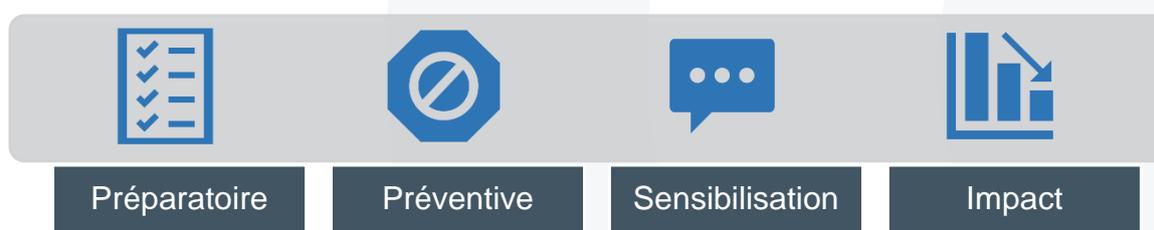


Figure 5 : Typologie des actions

## 4.2 Priorisation des objectifs stratégiques pour le volet Atténuation

La formulation et la priorisation des objectifs d'atténuation ont été objectivées sur base des enseignements tirés du diagnostic d'atténuation à savoir les catégories d'émissions les plus importantes au sein de l'administration communale et sur son territoire, ainsi que les faiblesses et les menaces identifiées lors des entretiens avec les agents communaux. La méthodologie détaillée de ces évaluations est disponible en annexe 10.1.

Le résultat de ce processus a été traduit sur les deux graphiques ci-dessous. Ils permettent d'**identifier les catégories d'émissions présentant le plus grand potentiel d'amélioration**. Les axes représentent les forces (en ordonnée) et les opportunités (en abscisse). Le premier graphe concerne l'administration communale et le second le territoire.

Au plus le point se trouve dans le coin supérieur droit du graphique, au plus son score d'opportunité et de force est élevé. Autrement exprimé, cette catégorie présentera donc le plus grand potentiel de réduction et est donc à prioriser en premier.

Pour l'administration communale, le potentiel de réduction le plus important se situe sur le gaz naturel. Cela s'explique notamment par le fait qu'il représente 55% de ses émissions. De plus, l'administration contrôle les infrastructures qui lui appartiennent et des technologies alternatives bas carbone sont disponibles sur le marché. Ceci explique que la marge de manœuvre pour agir sur cet aspect est relativement élevée. A l'opposé, le matériel informatique, qui ne représente que 3,9% du bilan et pour lequel les leviers dont dispose la Commune sont plus

faibles, ne permet pas d'obtenir un potentiel de réduction aussi élevé. Si toutes les catégories d'émissions devront faire l'objet d'actions précises, le graphe ci-dessous permet d'objectiver les choix et de les prioriser dans le temps.

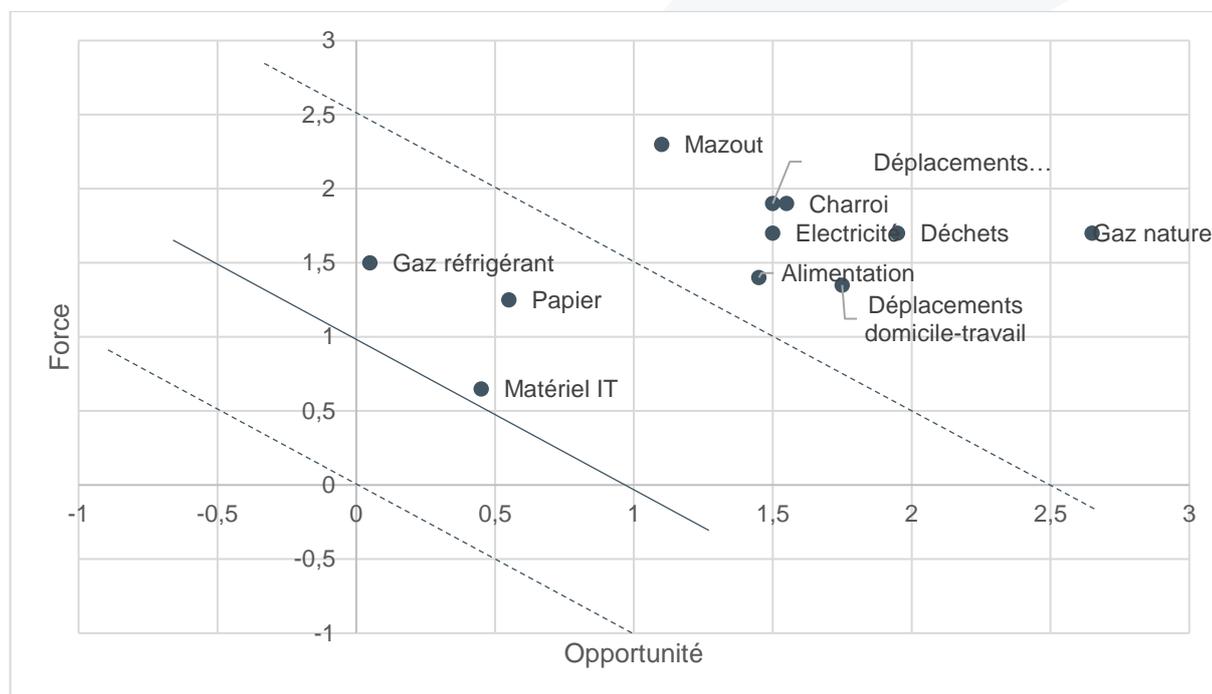


Figure 6 : Priorisation des catégories d'émissions de l'inventaire de l'administration communale (source : CO2logic)

Le graphique ci-dessous présente la priorisation pour le territoire où :

- T = secteur tertiaire
- R = secteur résidentiel
- TR = transport routier

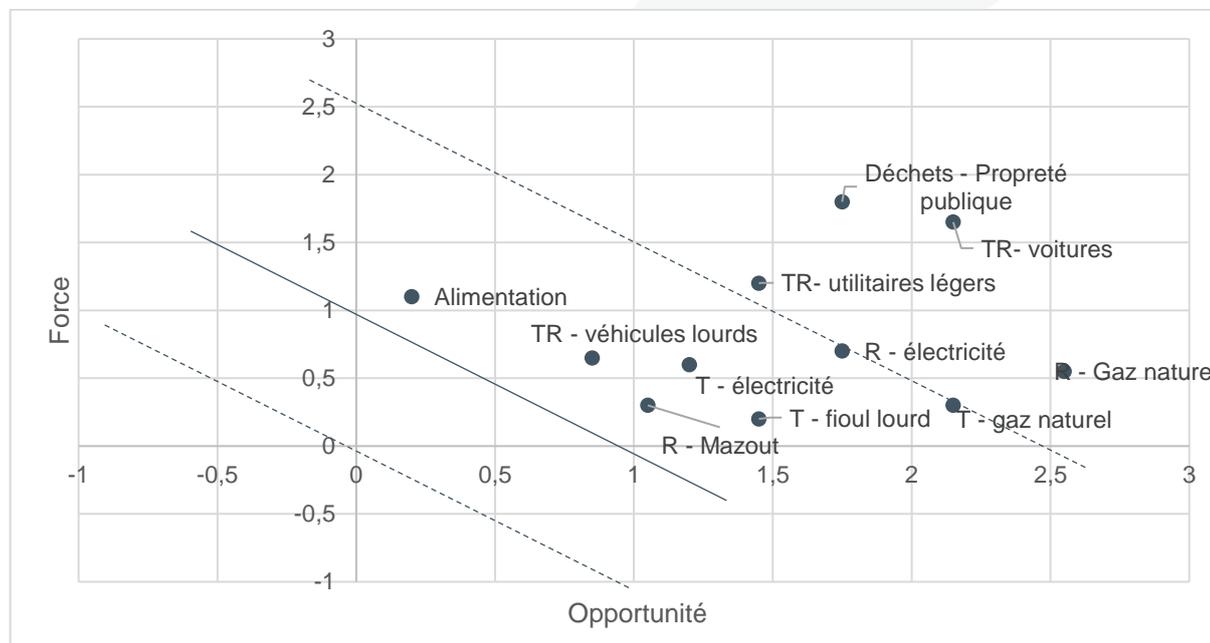


Figure 7 : Priorisation des catégories d'émissions de l'inventaire du territoire schaarbeekois (source : CO2logic)

En ce qui concerne les émissions du territoire schaarbeekois, nous remarquons que le secteur possédant le plus de potentiel est celui du transport routier relatif aux voitures. En effet, cette catégorie représente 18% du bilan, et les leviers d'actions, notamment réglementaires, dont dispose la Commune sont nombreux. A l'opposé, le mazout ne représente qu'un faible potentiel d'amélioration. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale a déjà décidé d'interdire la commercialisation des chaudières à mazout rendant dès lors moins pertinente la mise en place de mesures locales complémentaires.

Sur base de cette analyse, une liste de catégories à prioriser a été établie. Cette liste a été le point de départ pour la formulation des objectifs stratégiques de la partie atténuation du Plan Climat.

N°	Pour l'administration communale :	N°	Pour le territoire schaarbeekois :
1	Le gaz naturel	1	Le transport routier – Voitures
2	Les déchets	2	Les déchets de la Propreté publique
3	Le charroi	3	Le secteur résidentiel – Gaz naturel
4	Les déplacements professionnels	4	Le transport routier – Utilitaires légers
5	Le mazout	5	Le secteur résidentiel - Electricité
6	L'électricité	6	Le secteur tertiaire – Gaz naturel
7	Les déplacements domicile-travail	7	Le secteur tertiaire – Electricité
8	L'alimentation	8	Le secteur tertiaire – Fioul lourd
9	Le papier	9	Le transport routier – Véhicules lourds
10	Les gaz réfrigérants	10	Le secteur résidentiel – Mazout
11	Le matériel IT	11	L'alimentation
		12	Les gaz réfrigérants

Figure 8 : Liste des catégories d'émissions à prioriser (source : CO2logic)

## 5 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DU PLAN CLIMAT SCHAEARBEEKOIS

### 5.1 Introduction

Les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat proposés ici fixent le cadre général de l'action communale en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.

Cette proposition, en ce compris la formulation des objectifs est le résultat d'un processus qui s'est voulu inclusif et participatif. Elle se base sur les inputs suivants:

- **Les diagnostics finalisés en mars 2021**

En vue de préparer les futures actions, la Commune a d'abord identifié la provenance des émissions de CO<sub>2</sub> générées sur son territoire. Elle a également étudié les vulnérabilités du territoire afin d'anticiper et réduire les impacts des dérèglements climatiques. Pour cela, un impressionnant travail de collecte de données réalisé entre septembre 2020 et mars 2021 a mobilisé de nombreux partenaires et l'administration pendant plusieurs mois, en collaboration avec un bureau d'experts. Les diagnostics sont disponibles en annexe.

- **Les résultats de l'enquête participative et des ateliers participatifs organisés avec les citoyens**

Suite au diagnostic, la Commune avait sollicité la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire en lançant une grande enquête devant permettre à chacun de s'exprimer sur le Plan Climat. Avec près de 500 formulaires complétés en avril 2021, les participants ont répondu présents et confirmé l'importance locale de cet enjeu. Afin d'échanger directement avec les citoyens sur les résultats de l'enquête et le contenu du futur plan d'actions, la Commune a ensuite organisé en mai 2021 deux soirées d'ateliers participatifs en ligne accueillant près de 50 personnes. L'ensemble des idées d'actions, des préoccupations et des remarques ainsi exprimées lors de cette phase ont été récoltées et intégrées au moment de définir les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat.

- **De l'outil semi quantitatif de type SWOT (forces / opportunités) présenté précédemment et complété avec l'aide de plusieurs services concernés de l'administration.** La méthodologie utilisée est disponible en annexe.
- **L'expertise des bureaux d'étude accompagnant l'administration dans l'élaboration de son Plan Climat (CO<sub>2</sub> Logic & EcoRes)**
- **La concertation avec le comité de pilotage du Plan Climat**

Les objectifs proposés couvrent l'ensemble des sources d'émissions et des vulnérabilités du territoire (en ce compris l'administration) identifiés dans les diagnostics. Ils tiennent compte, dans la mesure du possible, de certaines sources d'émissions indirectes non comprises dans le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont exprimés de manière volontairement large afin de pouvoir y intégrer une vaste palette d'actions.

Ils s'inscrivent également dans les différentes stratégies et politiques régionales associées telles que la stratégie de rénovation du bâti bruxellois (Révolution), le Plan régional de mobilité 2020-2030 (Good Move), le Plan de

Gestion des Ressources et des Déchets 2018-2023 ou encore la stratégie Good Food. De plus, ils permettent de comparer et aligner les ambitions de la Commune avec celles des différents niveaux de pouvoir (Région, Fédéral, Union européenne, etc.).

Les objectifs étant fixés à 2030, le cadre stratégique proposé ici se veut évolutif et pourra faire l'objet de modifications.

La mise en place de la stratégie Plan Climat est une étape essentielle car elle permet de fixer le cadre général de l'action communale en matière de lutte contre le réchauffement climatique (y compris pour les partenaires externes), de légitimer et de planifier les actions à mener, ainsi que d'amorcer leur mise en œuvre et leur suivi.

## 5.2 Priorisation des actions au sein des objectifs opérationnels

Après avoir terminé l'exercice de priorisation des objectifs stratégiques, **un travail d'identification et de priorisation des actions** à intégrer dans le Plan Climat a été mené. Cette priorisation s'est basée sur les trois critères qualitatifs suivants :

- Impact climatique : évaluation de l'importance de l'impact de l'action sur les émissions de GES calculées dans le diagnostic (dont le résumé se trouve au point 3 de ce document)
- Faisabilité : évaluation de la faisabilité technique de l'action, ainsi que des leviers dont dispose la Commune pour la mettre en place. Si la faisabilité est jugée comme impossible, l'action est directement évincée du plan climat.
- Budget : estimation qualitative du budget additionnel nécessaire à l'implémentation de l'action

Une fois cet exercice réalisé, une moyenne pondérée a permis de prioriser les actions au sein de chaque objectif opérationnel. Les critères ont été pondérés de la manière suivante :

$$= (\text{Score d'impact climatique} \times 1,25) + (\text{Score de faisabilité} \times 2) + (\text{Score du budget} \times 0,75)$$

Cette priorisation a pour but d'identifier les actions concrètes et importantes sur lesquelles mettre l'accent lors de l'implémentation du Plan Climat. Il est à noter qu'un scénario de mise en œuvre N°1, ne serait pas similaire à un scénario N°2 selon le choix de prioriser l'impact, le coût, le symbolisme ou encore la rapidité de mise en œuvre.

Avant de passer à la présentation des différents objectifs, précisons que certaines catégories d'émissions ont parfois été regroupées afin de formuler des objectifs stratégiques cohérents et réalistes. Par exemple, dans le cas de l'Administration communale, les catégories du gaz naturel, de l'électricité et du mazout ont été rassemblées sous la catégorie "énergie" pour plus de clarté. Il en va de même pour la catégorie "achats" qui regroupe les émissions liées au papier, à l'alimentation et à l'informatique.

## 5.3 Objectifs stratégiques et opérationnels de l'administration communale

Cinq objectifs stratégiques (OS), chacun décliné en objectifs opérationnels (OO) composent la structure du volet "atténuation" du Plan Climat. Les objectifs opérationnels sont ensuite déclinés en actions classifiées selon leur typologie (préparatoire, préventive, sensibilisation, impact).

Les actions qui viendront compléter les différents OO seront converties en fiches-actions par l'administration lors d'une prochaine étape. Cette phase d'opérationnalisation s'organisera autour d'une approche classique de gestion de projet. Concrètement, ces fiches contiendront toutes les informations nécessaires pour passer à la mise en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation (chef de projet, étapes du projet, budgets et RH alloués, potentiels de réduction des émissions de GES, indicateurs de suivi et de résultat, fréquence de rapportage des résultats, etc.).

Pour permettre de suivre les actions/projets importants, la Commune de Schaerbeek s'appuiera également sur l'outil de suivi de Plan Climat « FutureProofedCities ». Cette plateforme accessible en ligne recensera l'ensemble des actions mises en œuvre et permettra d'en faire le suivi, y compris en termes de baisse des émissions de GES.

L'ensemble des actions identifiées au cours du processus et pressenties pour intégrer le Plan Climat sont répertoriées aux annexes 10.2 et 10.3. Compte tenu de la nature dynamique du Plan Climat, cette liste se veut non exhaustive et pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la mise en place du plan. Il en va de même pour les objectifs stratégiques et opérationnels.

Les objectifs stratégiques et leur opérationnalisation en objectifs opérationnels et en actions sont décrits ci-dessous.

## **OS 1. Réduire la consommation d'énergie des infrastructures communales, du CPAS et des logements sociaux**

Cet objectif couvre les catégories d'émissions « Gaz naturel », « Mazout » et « Electricité » occupant respectivement le niveau de priorité 1, 5 et 6 sur 11 de l'outil de priorisation (cf. nuage de point). Pour plus de cohérence, elles ont été rassemblées au sein d'un seul objectif stratégique.

Comme son intitulé l'indique, il consiste principalement à **réduire les consommations d'énergie des infrastructures communales** en vue de réduire les émissions y étant liées. Pour rappel, celles-ci s'élèvent à 57,7% de l'empreinte carbone de l'administration. Cet objectif sera atteint en partie en poussant à la sobriété énergétique, à l'efficacité énergétique et au passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables. Cet objectif stratégique se décline dès lors en 3 objectifs opérationnels :

OO 1.1	Agir sur le comportement des usagers des infrastructures communales, du CPAS et des logements sociaux
OO 1.2	Des bâtiments publics schaarbeekoïses neutres en énergie
OO 1.3	Planifier le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables (Approvisionnement et production)

### **OO 1.1. Agir sur le comportement des usagers des infrastructures communales, du CPAS et des logements sociaux**

La réduction des consommations d'énergie passe en partie par la modification des comportements sur le long terme. Cet objectif opérationnel se décline en 5 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont réparties suivant la typologie suivante :

- Préparatoires : 2 actions
- Sensibilisation : 2 actions
- Impact : 1 action

Concrètement, elles se traduisent par des actions de type :

- Formation et développement de compétences spécifiques
- Mise en place de ligne de conduite
- Communication et sensibilisation

### **OO 1.2. Des bâtiments publics schaarbeekoïses neutres en énergie**

Cet objectif opérationnel se décline en 13 actions dont 8 sont déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 2 actions
- Préventives : 4 actions
- Impact : 7 actions

La réduction des consommations d'énergie passe également par la mise en place de solutions techniques plus efficaces.

L'énergie des bâtiments représente le premier poste d'émissions de l'administration. C'est là que la marge de manœuvre et l'impact potentiel des actions du Plan Climat sont les plus importants en termes de baisse des émissions de GES. La mise en place effective de ces dernières est considérée comme déterminante pour l'atteinte des objectifs fixés.

Dans ce domaine, la Commune est soumise à de fortes contraintes légales émanant de la Région. C'est aussi la raison pour laquelle elle s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie régionale de rénovation du bâti « Révolution » et qu'elle s'appuiera largement sur les mécanismes (RenoClick, Renolab, etc.) mis en œuvre dans ce cadre.

A noter enfin que la Commune doit mettre en place un Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE) et que de très nombreuses actions identifiées comme prioritaires pour le Plan Climat en font partie.

### **OO 1.3. Planifier le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables (Approvisionnement et production)**

Cet objectif opérationnel se décline en 8 actions dont 5 sont déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 5 actions
- Préventive : 1 action
- Impact: 2 actions

La réduction des émissions relatives à l'énergie passe enfin par un recours croissant aux énergies renouvelables et pour lequel un objectif contraignant a été fixé par l'Union européenne. Celui-ci vise au minimum 32 % en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale d'ici à 2030, avec une possibilité de révision à la hausse en 2023. Au niveau bruxellois, les efforts à entreprendre au cours de la période 2021-2030 ont également été planifiés dans le Plan National Energie Climat (PNEC) 2030. Ce plan ambitionne la

production locale de 470 GWh d'énergie à partir de sources renouvelables et la mise en place d'une stratégie d'investissement en dehors du territoire de la Région permettant la production de 700 GWh<sup>4</sup>.

Le potentiel « renouvelable » est encore limité, le coût d'accès reste souvent élevé et les projets nécessitent souvent la réalisation d'études préalables. Néanmoins, le recours à de telles technologies permet aussi d'engendrer des économies sur le long terme. L'investigation de plusieurs sources d'énergies renouvelables (autres que solaires) sera dès lors nécessaire (études de faisabilité, etc.).

## OS 2. Réduire les émissions liées aux déchets

Cet objectif couvre la catégorie d'émissions « Déchets » occupant le 2<sup>ème</sup> poste de l'outil de priorisation expliqué précédemment. Pour rappel, celle-ci s'élève à 17,6% de l'empreinte carbone de l'Administration puisqu'elle comprend également certains déchets ramassés en voirie par le service Propreté publique (hors déchets collectés par l'agence régionale Bruxelles-Propreté). Ces derniers ne sont pas directement générés par l'administration mais sont pris en compte dans le bilan de l'administration car c'est elle qui s'occupe de les récolter et de les traiter. Les déchets directement générés par la Commune ne représentent que 4% du total de cette catégorie.

On vise ici la réduction des émissions liées au traitement des déchets. L'incinération ou la mise en décharge ont un impact non négligeable sur le climat. Cet objectif sera donc atteint en partie en poussant à la prévention, la valorisation ainsi qu'à l'amélioration du traitement des déchets. C'est sur ces axes que se basent les trois objectifs opérationnels :

OO 2.1	Prévenir la génération de déchets (et promouvoir le zéro déchet)
OO 2.2	Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)
OO 2.3	Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés

Le PGRD (Plan de Gestion des Ressources et des Déchets) 2018 – 2023 de la Région bruxelloise est organisé en 7 objectifs stratégiques reprenant, entre autres, la transformation des pratiques de consommation des activités professionnelles et l'encouragement au zéro déchet, la transition du secteur de la construction vers la circularité, la gestion des déchets, etc.<sup>5</sup>

A Schaerbeek, le Collège des Bourgmestres et Échevins a adopté le Plan d'actions Ressources - Zéro Déchets (PRZD) en novembre 2021. Celui-ci comprend 16 objectifs spécifiques regroupant de nombreuses actions identifiées comme prioritaires pour le Plan Climat.

Si l'objectif formulé de la sorte est nouveau, de nombreuses actions en la matière ont déjà été réalisées.

<sup>4</sup> [https://environnement.brussels/l'environnement-etat-des-lieux/en-detail/energie/energie-produite-partir-de-sources-renouvelables-en#:~:text=La%20R%C3%A9gion%20de%20Bruxelles%2DCapitale,en%20valeur%20relative%20\(pourcentage\).](https://environnement.brussels/l'environnement-etat-des-lieux/en-detail/energie/energie-produite-partir-de-sources-renouvelables-en#:~:text=La%20R%C3%A9gion%20de%20Bruxelles%2DCapitale,en%20valeur%20relative%20(pourcentage).)

<sup>5</sup> <https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-de-gestion-des-ressources-et-dechets>

## OO 2.1. Prévenir la génération de déchets et promouvoir le zéro déchet

Cet objectif opérationnel se décline en 7 actions dont 4 sont déjà en cours. La prévention des déchets prévoit de diminuer le poids de déchets générés par l'Administration. Éviter la production de déchets à la source permet d'éviter également l'émission de GES liée à leur traitement par la suite.

Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 2 actions
- Sensibilisation : 3 actions
- Impact : 2 actions

Ces actions concernent principalement de la sensibilisation, de la prévention et de l'éducation au sujet de la génération et du traitement des déchets. Il est donc important qu'un accompagnement continu soit mis en place afin d'éviter de perdre l'objectif de vue sur le long terme. Ces actions n'engendrent pas nécessairement de coûts importants et peuvent parfois prendre la forme d'action "one shot". Néanmoins, le temps qui doit y être consacré doit être planifié en suffisance.

## OO 2.2. Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)"

Cet objectif opérationnel se décline en 5 actions dont 3 sont déjà en cours. Il permettra d'éviter les émissions de GES liées au traitement de déchets via leur revalorisation. Par exemple, en offrant une deuxième vie aux encombrants tels que les meubles, ceux-ci sont revalorisés et non plus directement incinérés. La vente en seconde main, l'upcycling, etc. feront partie intégrante de cet objectif.

Celles-ci sont classées par typologie :

- Préventives : 2 actions
- Impact : 3 actions

Le principe de valorisation des déchets est donc d'étendre la durée de vie de matériel ou matériau afin d'éviter les émissions relatives à leur traitement. De plus, ceci permet également d'éviter d'acheter de nouveaux matériels et de diminuer le prélèvement des ressources terrestres limitées (ex : métaux pour l'informatique).

Plusieurs exemples d'actions : « Développer une recyclerie communale », « Réutiliser le matériel informatique auprès d'ASBL communales ou d'autres organisations sociales », « Conclure des accords contractuels avec les fournisseurs sur la reprise et le recyclage des matériaux, y compris sur la valeur résiduelle en fonction de l'état des matériaux », etc.

## OO 2.3. Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés

Cet objectif opérationnel se décline en 6 actions dont 4 sont déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoire : 1 action
- Préventives : 3 actions
- Impact : 1 action

Pour que ces actions soient un succès, informer les utilisateurs des bâtiments (ainsi que les citoyens pour les

événements communaux) sur le tri est une priorité. En effet, chaque type de traitement de déchet a un impact différent sur le climat et sur l'environnement en général. Par exemple, le compostage permet d'éviter beaucoup d'émissions comparé à l'incinération de déchets. De plus, certains traitements tels que la mise en décharge présentent plus de risques de pollution des sols, etc. Il est donc très important de sensibiliser les agents/enseignants/écoliers, etc. à la pratique du tri afin qu'un minimum de déchets résiduels (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pu être évités, ni être valorisés) finisse à l'incinération.

Pour certains types de déchets alimentaires (épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc.) le compostage représente également une opportunité non négligeable au sein des écoles et des bâtiments communaux en vue de limiter les émissions des déchets alimentaires. Il sera aussi important de mettre en perspective les gains financiers liés à la réduction des coûts de prise en charge de ces flux.

### OS 3. Réduire les émissions liées aux déplacements de services

Cet objectif couvre la catégorie d'émissions « Charroi » et « Déplacements professionnels » occupant respectivement les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> postes de l'outil de priorisation énoncé auparavant. Pour rappel, celles-ci s'élèvent à 8% de l'empreinte carbone de l'administration.

Afin de réduire les émissions relatives aux déplacements de services, plusieurs axes peuvent être envisagés. Cet objectif s'attaque donc à la fois aux besoins en déplacements et aux moyens de déplacement utilisés. Dans cette perspective, le recours à des véhicules électriques ou du moins, moins polluants sera à privilégier pour les déplacements inévitables.

OO 3.1	Rationaliser les déplacements
OO 3.2	Réduire la part et l'impact des déplacements en véhicules thermiques et promouvoir le shift modal (transports en commun et partagés, vélos, marche, etc.)
OO 3.3	Électrifier 100% de la flotte électrifiable de véhicules de services et de machines et privilégier le recours à des carburants alternatifs moins polluants

La Commune établit et met à jour son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) tous les 3 ans. Le PDE comprend 2 volets : un diagnostic et un plan d'actions. Dans ce cadre, les actions reprises dans le PDE de la Commune seront systématiquement mises en lien avec les objectifs du Plan climat.

#### OO 3.1. Rationaliser les déplacements

Cet objectif opérationnel se décline en 2 actions déjà en cours de type « préparatoire » et « préventive ».

Afin de rationaliser le besoin en déplacement, une étude est nécessaire. Grâce au logiciel Suivo déjà implanté sur les véhicules de la Commune, une analyse approfondie peut être menée. Établir une ligne directrice est alors nécessaire afin que tous les agents suivent les mêmes règles de déplacement.

#### OO 3.2. Réduire la part et l'impact des déplacements en véhicules thermiques et promouvoir le shift modal

Cet objectif opérationnel se décline en 3 actions déjà en cours. Celles-ci sont classées selon la typologie suivante :

- Préventive : 1 action
- Impact : 2 actions

En parallèle, une sensibilisation en vue de changer les habitudes des agents est nécessaire. La facilité d'accès à des alternatives telles que les vélos à assistance électrique et les véhicules mutualisés encouragera le changement.

### **OO 3.3. Électrifier 100% de la flotte électrifiable de véhicules de services et de machines et privilégier le recours à des carburants alternatifs moins polluants**

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions déjà toutes en cours qui se classent selon la typologie suivante :

- Préparatoire : 1 action
- Préventive : 1 action
- Impact : 2 actions

Ces actions concernent principalement la transition vers l'électrique et la disponibilité des bornes adaptées. Dans le cas des véhicules non électrifiables, le recours à des carburants moins émetteurs sera toujours privilégié. Dans ce domaine, la Commune est soumise à de fortes contraintes légales de la part de la Région. En effet, selon Bruxelles Environnement (2022), « l'arrêté modificatif du 04/03/2021 énonce que tous les pouvoirs publics bruxellois, qu'ils soient régionaux ou locaux (Communes, CPAS et intercommunales), ne peuvent plus acheter ou prendre en leasing que des voitures et des MPV « zéro-émission » à partir du 1er janvier 2025 »<sup>6</sup>.

## **OS 4. Favoriser les déplacements bas carbone et réduire le besoin de déplacement**

Cet objectif qui couvre le 7<sup>ème</sup> poste de l'outil de priorisation couvre les catégories d'émissions « déplacements domicile-travail » et « déplacements scolaires ». Pour rappel, ce poste représente 8% de l'empreinte carbone de l'Administration

Similaire à l'objectif stratégique 3, ce quatrième objectif se focalise sur les déplacements domicile-travail et scolaires. Tout comme pour le précédent, le premier réflexe est d'éviter les déplacements et le second est de promouvoir une mobilité active ou moins polluantes en cas de déplacement obligatoire.

OO 4.1	Encourager les alternatives aux déplacements des agents communaux et du corps enseignant
OO 4.2	Réduire la part et l'impact des déplacements en véhicules thermiques individuels et promouvoir le shift modal
OO 4.3	Adopter une politique bas carbone pour les déplacements scolaires

Comme pour l'objectif précédent, la mise en place du Plan de Déplacement d'Entreprise jouera un rôle essentiel.

<sup>6</sup><https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/flottes-publiques#:~:text=L'arr%C3%AAt%C3%A9%20modificatif%20du%2004,partir%20du%201er%20janvier%202025.>

### **OO 4.1. Encourager les alternatives aux déplacements des agents communaux et du corps enseignant**

Cet objectif opérationnel se décline en 2 actions déjà en cours d'exécution et classées selon la typologie suivante :

- Préparatoire : 1 actions
- Préventive : 1 action

Les NWoW<sup>7</sup> sont une solution adaptée pour rationaliser les déplacements. Le télétravail en fait partie et pour que celui-ci soit un succès, il faudra continuer à recourir à la technologie et fournir le matériel adapté aux agents communaux tout en faisant attention à l'impact des matériels informatiques sur le climat (OS 5).

### **OO 4.2 “ Réduire la part et l'impact des déplacements en véhicules thermiques individuels et promouvoir le shift modal ”**

Cet objectif opérationnel se décline en 6 actions dont 1 est déjà en cours. Elles sont classées de la sorte :

- Préparatoires : 4 actions
- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 1 action

Tout comme pour les autres actions concernant les changements de comportement, il est important d'effectuer des rappels sur les incitants afin que les agents et enseignants poursuivent leurs efforts sur le long terme.

Le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) est un outil essentiel pour atteindre l'objectif. Si ce dernier est intégré dans la pratique de l'administration depuis longtemps déjà, son intégration au Plan Climat permet toutefois d'insister sur son importance.

### **OO 4.3. Adopter une politique bas carbone pour les déplacements scolaires**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 nouvelles actions. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoire : 1 action
- Préventive : 1 action
- Impact : 1 action

La transition vers une politique bas carbone des déplacements scolaires sera fortement dépendante de la motivation des directions, de la sensibilisation des élèves, ainsi que de la ligne directrice proposée par l'administration communale. Il faut préciser que si l'objectif est nouveau en soi, de nombreuses bonnes pratiques sur lesquelles capitaliser existent déjà depuis longtemps.

---

<sup>7</sup> Le NWoW est l'abréviation de New Way of Working, c'est à dire 'le nouveau mode de travail'. De façon générale, nous décrivons le NWoW comme une autre façon de travailler qui répond aux attentes et aux besoins des clients. L'accent est mis sur l'atteinte des résultats en responsabilisant les collaborateurs, grâce à une culture organisationnelle orientée humain basée sur la confiance. Cette façon de travailler se veut flexible et mobile, tout en utilisant les nouvelles technologies. Elle se développe dans des environnements de travail dynamiques qui prévoient un lieu de travail approprié pour chaque tâche. (Source SPF Stratégie et Appui)

## OS 5. Diminuer les émissions des achats de fournitures et de services

Cet objectif couvre la catégorie d'émissions « Alimentation », « Papier » et « Matériel IT » occupant les 8, 9 et 11<sup>ème</sup> postes de l'outil de priorisation. Pour rappel, ces émissions s'élèvent à 8,8% de l'empreinte carbone de l'Administration.

Si cet objectif stratégique regroupe les achats de la Commune recensés dans le diagnostic d'atténuation, il se rapporte plus largement à l'usage des marchés publics comme levier d'action important pour influencer la durabilité des biens et services achetés par la Commune.

En février 2021, le Collège des Bourgmestre et Échevins a approuvé la proposition de Plan Stratégique Marchés Publics Durables suite au projet Urbact « Making spend Matter ». La catégorie d'émissions visée ici s'y rapporte donc directement et sa mise en place est considérée comme l'action la plus déterminante pour l'atteinte de cet objectif stratégique du Plan Climat.

“Acheter mieux” était déjà l'un des objectifs du 1er Plan Climat de la Commune. Si capitaliser sur ce qui a été mis en œuvre est une évidence, renforcer considérablement les moyens alloués à cet objectif demeure un enjeu particulier.

OO 5.1	Optimiser l'approvisionnement alimentaire de l'administration au sens large en proposant une alimentation saine et durable
OO 5.2	Durabiliser et rationaliser les achats de la Commune en lien avec le Plan d'actions « Marchés publics durables »
OO 5.3	Mettre en place une politique green IT
OO 5.4	Réduire l'impact des travaux (de la conception à la mise en œuvre)

### OO 5.1. Optimiser l'approvisionnement alimentaire de l'administration au sens large en proposant une alimentation saine et durable

Cet objectif opérationnel se décline en 3 actions de type « Impact » dont 2 sont déjà en cours.

L'administration travaille sur cet objectif depuis plusieurs années déjà, entre autres, dans le cadre du plan régional « Good Food ». Dans ce contexte, la sensibilisation devra accompagner parallèlement ces actions afin de promouvoir les bienfaits de cette transition. La collaboration avec différents acteurs sera également un facteur clé : les écoles, les cuisines/fournisseurs, les spécialistes de l'agriculture urbaine, etc.

### OO 5.2. Durabiliser et rationaliser les achats de la Commune en lien avec le Plan d'actions Marchés publics durables

Cet objectif opérationnel se décline en 5 nouvelles actions. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 2 actions
- Préventive : 1 action
- Impact : 2 actions

Comme énoncé ci-dessus, le Plan Stratégique Marchés Publics Durables doit à présent être mis en œuvre et devra faire l'objet d'une allocation spécifique de ressources et ce, particulièrement en termes de RH.

Le recours à l'économie de fonctionnalité et la mutualisation de marchés, (services et matériel) avec d'autres

instances devront faire l'objet d'une collaboration créative et innovante.

### **OO 5.3. Mettre en place une politique Green IT**

Cet objectif opérationnel se décline en 6 nouvelles actions qui se classent selon la typologie ci-dessous :

- Préparatoire : 1 action
- Préventive : 1 actions
- Sensibilisation : 3 actions
- Impact : 1 action

Afin de réduire les émissions du matériel informatique, plusieurs pistes devront être explorées : réduire les achats de matériel, choisir le matériel IT le moins impactant, former à l'utilisation correcte et économe du matériel (durabilité), utiliser le cloud, nettoyer les boîtes mail, etc. Toutes ces actions peuvent réduire l'impact qu'ont ces technologies sur le climat, mais n'ont pas pu être calculées dans le diagnostic.

### **OO 5.4. Réduire l'impact des travaux (de la conception à la mise en œuvre)**

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions dont 1 est déjà en cours. Elles sont classées comme suit :

- Préparatoire : 1 action
- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 1 action

Afin de réduire l'impact des travaux de la Commune, les agents responsables doivent se former aux nouvelles technologies et innovations concernant les matériaux, les techniques de construction, etc. Une connaissance suffisante des marchés et de leur degré de maturité est également un important facteur à prendre en compte. Cet objectif opérationnel est également important à mettre en relation avec le volet adaptation du Plan Climat de la Commune de Schaerbeek.

## 5.4 Objectifs stratégiques et opérationnels du territoire communal

Comparé au précédent Plan Climat, l'étendue du périmètre a été élargie. En effet, l'aspect « Territoire » est une nouvelle composante de celui-ci. Néanmoins, même si celui-ci n'était pas formulé officiellement, de nombreux objectifs étaient déjà poursuivis et des actions ont déjà été implémentées ou sont encore en cours. Il faut néanmoins reformuler clairement ces objectifs stratégiques, afin de fournir un cadre structurel facilitant l'atteinte de ceux-ci.

Les objectifs stratégiques pour l'atténuation des émissions de GES du territoire schaarbeekois ont également été formulés sur base de l'ordre de priorisation des catégories d'émissions (voir point 4.2). Pour le territoire communal, sept objectifs stratégiques (OS), chacun décliné en objectifs opérationnels (OO) sont repris ci-dessous.

Il est ici important d'aborder les facteurs de réussite clé des objectifs opérationnels. Contrairement aux objectifs de l'administration communale, il est plus complexe d'agir sur les émissions du territoire. En effet, la marge de manœuvre n'est pas toujours aussi importante car l'administration n'est pas toujours compétente ou légitime, ne dispose pas nécessairement de budgets suffisants et ne doit pas non plus se substituer à des structures travaillant déjà sur certaines thématiques particulières. Ainsi, lorsqu'une stratégie régionale existe, l'atteinte des objectifs du Plan Climat passe donc principalement par le déploiement de cette stratégie au niveau local. La Commune fera dès lors appliquer les mesures légales décidées dans ce cadre supra, et se reposera en priorité sur les mécanismes, outils, etc. développés dans le cadre des dites stratégies.

Toutefois, les compétences communales et les services aux citoyens peuvent contribuer à atteindre des objectifs ambitieux et à accompagner la transition bas carbone des citoyens. La Commune peut agir à travers des actions ayant un impact indirect telles que des incitants financiers, la sensibilisation, la diffusion d'information, la mise en relation avec des acteurs tiers, ou des mesures plus directes telles que l'aménagement du territoire (mise en œuvre du plan régional Good Move, plan de circulation/stationnement, ...) ou des règlements communaux par exemple.

Ces actions devront, elles aussi, faire l'objet d'une allocation spécifique de ressources tant financières qu'humaines.

De plus, ces actions requièrent la mise en relation de beaucoup de parties prenantes tels que les citoyens, l'Administration communale, Rénovas, administrations régionales, des ASBLs, des acteurs économiques, les écoles, etc. Dans ce cadre, il sera donc important d'avoir une collaboration transparente, créative et productive pour trouver des solutions alternatives à la problématique des émissions de gaz à effet de serre tout en tenant compte de la réalité schaarbeekoise.

## OS 1. Réduire les émissions liées aux déplacements, tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale de mobilité

Cet objectif couvre les catégories d'émissions « Transport routier – Voitures », « Transport routier – Utilitaires légers » et « Transport routier – Véhicules lourds » occupant respectivement les niveaux de priorité 1, 4 et 9 de l'outil de priorisation. Pour plus de cohérence, ces trois catégories ont été rassemblées au sein d'un seul objectif stratégique.

Les émissions liées aux transports représentent le 2<sup>ème</sup> poste d'émissions du territoire (24%). Il s'agit également du poste qui diminue le moins au cours du temps. Pourtant, la mobilité joue un rôle clé dans la transition vers une société bas-carbone, et tant la marge de manœuvre de la Commune que l'impact potentiel des actions sont ici très importants au regard d'autres catégories d'émissions. C'est pourquoi, accorder une priorité élevée à la mise en place effective des actions « transport » du Plan Climat est considérée comme déterminante pour l'atteinte de ses objectifs. A noter également que l'atteinte de cet objectif contribuera à générer des co-bénéfices tels que l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce domaine, la Commune demeure soumise à une forte influence régionale et s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale de mobilité « Good Move ». Dans ce contexte, l'atteinte des objectifs du Plan Climat relatifs aux transports passe donc largement par le déploiement de la stratégie Good Move au niveau local.

Cet OS se décline en 5 objectifs opérationnels :

OO 1.1	Réduire la part modale de la voiture individuelle
OO 1.2	Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle (modes actifs, transports publics, etc.)
OO 1.3	Encourager la transition vers des véhicules propres
OO 1.4	Limiter le trafic de transit
OO 1.5	Limiter les émissions liées au fret

Comme expliqué précédemment, les actions des différents OO seront détaillées dans les fiches-actions remplies lors de la prochaine phase. L'ensemble de ces actions sont reprises en annexe 10.3.

### OO 1.1. Réduire la part modale de la voiture individuelle

Cet objectif opérationnel se décline en 5 actions dont 4 sont déjà en cours. Celles-ci sont réparties suivant la classification suivante :

- Préparatoires : 2 actions
- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 1 action

L'objectif vise principalement à diminuer l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements où elle ne serait pas le moyen le plus efficace de se déplacer. Les actions identifiées concernent, en partie, la disposition du territoire, la mise en place d'incitants ou d'obstacles ainsi que la sensibilisation des habitants. La Commune continuera à collaborer étroitement avec Bruxelles Mobilité, notamment par le biais du service Mobilité qui est

déjà en très bonne relation avec l'instance régionale. La sensibilisation et la communication vers les citoyens est un enjeu clé dans ce domaine pour enclencher un changement de mentalité.

### **OO 1.2. Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle**

Cet objectif opérationnel se décline en 8 actions dont toutes sont déjà au moins partiellement en cours. Celles-ci sont classées selon la typologie suivante :

- Préparatoires : 3 actions
- Préventives : 3 actions
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 1 action

Dans le cadre de cet objectif opérationnel plusieurs collaborations seront nécessaires, notamment avec Bruxelles Mobilité, la STIB, De Lijn, la SNCB, et certains opérateurs privés tels que Cambio ou Poppy.

Une série d'actions concernent également la mobilité active comme le vélo ou la marche. La Commune devra alors libérer du budget afin de continuer à sécuriser les voies piétonnes et cyclables, faciliter les réparations de vélo, offrir des primes à l'achat de vélo cargo, etc.

### **OO 1.3. Encourager la transition vers des véhicules propres**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 2 actions
- Impact : 1 action

Les actions de cet objectif opérationnel concernent principalement les véhicules électriques ainsi que leurs bornes de recharge. Si la Commune ne peut pas directement financer cette transition, elle pourrait en faciliter le déploiement en facilitant notamment le développement des infrastructures, en renforçant la collaboration avec des acteurs bruxellois (Région, Sibelga, etc.) et en menant des actions de sensibilisation et d'incitants à la transition.

Cet objectif est nouveau, mais des actions se mettent progressivement en place. Il s'agit donc d'un point à renforcer.

### **OO 1.4. Limiter le trafic de transit**

Cet objectif opérationnel ne contient qu'une action préventive déjà en cours.

Cette action concerne la systématisation de la mise en place des mailles apaisées lorsque la situation si prête. Selon Bruxelles Mobilité (2020), le principe des quartiers ou mailles apaisées est fondamental dans le plan de mobilité régional Good Move. Avec ces quartiers apaisés, Bruxelles Mobilité et les Communes se coordonnent pour offrir des espaces publics qualitatifs permettre aux habitants de se réapproprier la ville et réduire les nuisances dans les quartiers. Pour les Bruxellois, ces quartiers seront, au sens propre comme au figuré, des bulles d'oxygène avec de la végétalisation, des terrasses, des lieux de rencontre ou encore des plaines de jeux<sup>8</sup>. Dans le contexte des mailles apaisées, les contrats locaux de mobilité (CLM) sont importants. Ce sont des dispositifs

<sup>8</sup> <https://mobilite-mobiliteit-brussels.prezly.com/good-move-voici-les-10-premiers-quartiers-bruxellois-apaises>

introduits par le Plan Régional de Mobilité (PRM) visant à stimuler la mise en œuvre de l'apaisement des quartiers en renforçant la collaboration entre les Communes et la Région.

### OO 1.5. Limiter les émissions liées au fret

Cet objectif opérationnel se décline en 3 nouvelles actions. Celles-ci sont classées par typologie :

- Sensibilisation : 2 actions
- Impact : 1 action

Certaines de ces actions présentent une complexité avancée. Par exemple, le développement d'acheminement de marchandises par le rail bruxellois ainsi que la création d'un centre de distribution urbain pour diminuer l'impact des "premiers" et "derniers" km lors des livraisons. Les compétences communales étant limitées à ce sujet, un lobbying auprès d'autres instances et partenaires paraît ici davantage approprié. L'atteinte de cet objectif passera également par le renforcement des collaborations avec ces derniers dans une perspective de mise en place d'éventuels projets pilotes.

## OS 2. Réduire les émissions liées aux déchets sur le territoire

Cet objectif couvre la catégorie d'émissions « Déchets ramassés par la Propreté publique » occupant le niveau de priorité 2 de l'outil de priorisation. Il est à préciser que les émissions de cette catégorie sont reprises dans le diagnostic de l'administration (17%) car elles ne relèvent que des déchets ramassés par le service de Propreté Publique. Néanmoins, l'objectif stratégique, ainsi que les objectifs opérationnels et actions qui en découlent, englobe plus largement l'ensemble des déchets générés sur le territoire. Cet objectif stratégique se décline en 3 objectifs opérationnels :

OO 2.1	Prévenir la génération de déchets et promouvoir le zéro-déchet
OO 2.2	Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)
OO 2.3	Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a adopté le Plan d'actions Ressources - Zéro Déchets (PRZD) en novembre 2021. La mise en place globale du plan doit ainsi être considérée comme déterminante pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat et ce, même si d'autres actions viendront le compléter.

### OO 2.1. Prévenir la génération de déchets et promouvoir le zéro-déchet

Cet objectif opérationnel se décline en 7 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont réparties suivant la classification suivante :

- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 5 actions
- Impact : 2 actions

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Eviter de générer des déchets figure donc au centre des priorités de cet objectif. A ce niveau, la plupart de ces actions consistent à de la sensibilisation auprès des citoyens et des acteurs du secteur tertiaire. Comme pour toute action de ce type, il sera important de les répéter dans le temps pour que l'objectif opérationnel soit un succès à long terme.

### **OO 2.2. Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 nouvelles actions. Celles-ci sont classées comme suit :

- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 1 actions

De manière générale, on peut qualifier de « déchet » tout ce qui est devenu inutile aux yeux de son propriétaire et dont il compte/doit se débarrasser. Pourtant, ce qui est considéré comme un déchet par l'un, peut être considéré comme une ressource par l'autre. Dans cette optique, valoriser des déchets consiste donc principalement à (ré)utiliser tout ou une partie d'un déchet afin de lui redonner une certaine valeur et éviter ainsi sa mise au rebut définitive. Dans ce contexte, le renforcement des collaborations avec des structures spécialisées est considéré comme prioritaire.

Finalement, une sensibilisation parallèle devra accompagner ces actions pour déconstruire les préjugés quant à la seconde main et au reconditionnement de matériel, etc. Il faudra également promouvoir les instances existantes mettant en avant ces pratiques.

### **OO 2.3. Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés**

Cet objectif opérationnel se décline en 12 actions dont 8 sont déjà en cours. Celles-ci sont classées selon les typologies suivantes :

- Préparatoire : 1 action
- Préventives : 5 actions
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 5 actions

Le coût environnemental et économique de l'incinération des déchets demeure très élevé. C'est pourquoi, minimiser la part des déchets qui termine à l'incinérateur est une priorité. Pour cela, renforcer les activités liées au tri et au traitement des déchets qui ne sont pas valorisables devra continuer de faire l'objet d'une attention particulière malgré les bonnes pratiques qui se développent. Comme pour l'objectif précédent, la Commune joue un rôle important puisqu'elle gère directement d'importantes quantités de déchets.

## **OS 3. Diminuer les émissions liées aux logements/bâtiments résidentiels**

Cet objectif couvre les catégories d'émissions « Le secteur résidentiel – Gaz naturel », « Le secteur résidentiel – Electricité » et « Le secteur résidentiel – Mazout » occupant respectivement les niveaux de priorité 3, 5 et 10 de l'outil de priorisation. Ces catégories rassemblées représentent à elles seules 43% de l'empreinte carbone

territoriale de Schaerbeek. L'atteinte de cet objectif représente donc un enjeu considérable étant donné l'impact du secteur. Cet objectif stratégique se décline selon les trois objectifs opérationnels suivants :

OO 3.1	Accompagner les changements de comportement des habitants
OO 3.2	Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments résidentiels en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales
OO 3.3	Promouvoir le passage aux énergies renouvelables

Il convient donc ici de mobiliser les Schaerbeekois autour de l'objectif sachant que la Commune, hors RenovaS, a peu de leviers et de moyens pour influencer directement cette catégorie d'émissions. Toutefois, de nombreux partenaires externes existent, à l'instar de Homegrade dont la mission traite justement de cette thématique. Dans ce contexte, il est surtout prioritaire pour la Commune de développer et renforcer les collaborations avec ces structures, notamment en améliorant leur visibilité au sein de la Commune et en utilisant les différents moyens et outils développés par ces derniers.

Tout comme dans le cas de l'administration, la Commune s'inscrit ici pleinement dans le cadre des politiques régionales en la matière (Rénolution, Contrats de quartier durable (CQD), etc.).

### **OO 3.1. Accompagner les changements de comportement des habitants**

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont réparties suivant la classification suivante :

- Préparatoire : 1 action
- Sensibilisation : 2 actions
- Impact : 1 action

La réduction des consommations et l'usage rationnel de l'énergie passe en partie par la modification des comportements sur le long terme. La Commune n'entend pas ici repartir de zéro et se substituer aux structures spécialisées, mais bien de se reposer effectivement sur ces dernières pour agir sur cet aspect. Les actions identifiées consistent largement à de la sensibilisation et devront donc être répétées dans le temps.

### **OO 3.2. Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments résidentiels en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales**

Cet objectif opérationnel se décline en 10 actions essentiellement nouvelles et classées selon la typologie suivante :

- Préparatoire : 1 action
- Sensibilisation : 6 actions
- Impact : 3 actions

Comme pour l'objectif opérationnel précédent, la Commune n'a ni les leviers d'action, ni les moyens financiers nécessaires pour influencer directement la réduction des émissions liées à cet objectif. Elle ne se substituera pas non plus aux structures spécialisées et se reposera donc principalement sur ces dernières pour y parvenir. La plupart des actions identifiées concernent donc également des actions de sensibilisation ou d'incitation.

### OO 3.3. Promouvoir le passage aux énergies renouvelables

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 2 actions
- Préventive : 1 action
- Réductrice : 1 action

La diminution des émissions de CO2 passera également par le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Commune. Sachant que le potentiel « renouvelable » est encore limité, que le coût d'accès reste relativement élevé et que les projets d'envergure nécessitent souvent la réalisation d'études préalables, les actions sont souvent innovantes et davantage envisagées à moyen et long terme. On pense notamment au développement des communautés d'énergie citoyennes, des réseaux de chaleur urbains, à l'intégration de Positive Energy District (PED)t) ou encore à la biométhanisation. Dans ce contexte, s'associer aux habitants dans le cadre de projets pilotes pourrait également intégrer cet objectif.

## OS 4. Promouvoir la diminution de la consommation d'énergie liée aux activités du secteur tertiaire

Cet objectif couvre les catégories d'émissions « secteur tertiaire – Gaz naturel », « secteur tertiaire – Electricité » et « secteur tertiaire – Fioul lourd » occupant respectivement les niveaux de priorité 6, 7 et 8 de l'outil de priorisation. Ces catégories rassemblées représentent 13% du total de l'empreinte carbone territoriale de Schaerbeek. Cet objectif stratégique, qui a pour but principalement de mobiliser le secteur tertiaire, se décline en 4 objectifs opérationnels identiques à ceux de l'objectif stratégique précédent (OS3). Le message est le même, la cible différente.

Tout comme pour le secteur résidentiel, la Commune a peu de leviers et de moyens pour influencer directement cette catégorie d'émissions. Elle devra donc également travailler au développement et au renforcement des collaborations avec les structures spécialisées en la matière, notamment en améliorant leur visibilité au sein de la Commune et en mobilisant les différents moyens et outils développés par ces derniers.

Comme précédemment, la Commune s'inscrit ici aussi dans le cadre des politiques régionales en la matière.

OO 4.1	Accompagner les changements de comportement des occupants
OO 4.2	Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales
OO 4.3	Promouvoir le passage aux énergies renouvelables
OO 4.4	Soutenir l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public

### OO 4.1. Accompagner les changements de comportement des occupants

Cet objectif opérationnel se décline en 2 actions de sensibilisation dont 1 est déjà en cours.

Ces actions visent la sensibilisation et devront être répétées dans le temps afin d'inscrire cet objectif dans une logique de long terme.

#### **OO 4.2. Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 nouvelles actions. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 1 action
- Impact : 1 action

La Commune jouera principalement un rôle de facilitateur et/ou d'intermédiaire dans l'accompagnement des acteurs tertiaires du territoire. Ce rôle se caractérisera ainsi par de la mise en relation avec des acteurs spécialisés tels que Homegrade ou le facilitateur Bâtiment durable de Bruxelles Environnement, par la diffusion d'informations spécifiques et de la sensibilisation ou encore, via des politiques d'incitation comme des compléments de primes.

#### **OO 4.3. Promouvoir le passage aux énergies renouvelables**

Cet objectif opérationnel se décline en 2 nouvelles actions. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoire : 1 action
- Sensibilisation : 1 action

Le rôle de la Commune sera ici aussi davantage celui d'un facilitateur ou d'un intermédiaire. Le potentiel « renouvelable » est encore limité et les coûts associés restent relativement élevés pour des projets d'une certaine envergure (études, travaux, etc.). Dans ce contexte, des collaborations plus poussées entre des acteurs privés et la Commune dans le cadre de projets pilotes trouveraient également leur place dans cet objectif du Plan Climat.

#### **OO 4.4. Soutenir l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public**

Cet objectif opérationnel se décline en 1 action préparatoire et s'articule autour de la mise à jour et de la mise en œuvre du Plan Lumière en collaboration directe avec Sibelga. Si cet objectif se concentre principalement sur l'énergie consommée par l'éclairage public, sa portée environnementale se veut plus large puisque le Plan Lumière intègre des aspects liés à la réduction des déchets générés par l'éclairage et à la protection de la biodiversité urbaine.

### **OS 5. Favoriser la transition économique durable**

Faute de données disponibles, les émissions liées à l'activité économique schaarbeekoise n'ont pu être estimées. Cet objectif ne couvre donc aucune des catégories d'émissions de l'outil de priorisation. Cependant, compte tenu de l'impact environnemental important de l'activité économique (énergie, production de déchets, transports, etc.), la Commune de Schaerbeek entend mobiliser les acteurs économiques et les citoyens autour de cet objectif.

Le but d'un tel objectif est de trouver un modèle économique qui concilie croissance des marchés et de la production, avec le respect des limites naturelles et des droits de l'homme. Il est donc en accord avec les autres objectifs stratégiques et opérationnels cités ci-dessus prônant la circularité, la prévention des déchets, la sobriété énergétique, etc.

Cet objectif stratégique se décline en 2 objectifs opérationnels :

OO 5.1	S'inscrire dans la politique régionale de transition économique
OO 5.2	Accompagner les acteurs économiques locaux dans cette transition et soutenir les actions positives pour le climat

### **OO 5.1. S'inscrire dans la politique régionale de transition économique**

Cet objectif opérationnel se décline en 5 actions dont 1 est déjà en cours. Celles-ci sont classées par typologie :

- Préventive : 1 actions
- Sensibilisation : 2 actions
- Impact : 2 actions

La Commune dispose de leviers d'action et de moyens relativement limités pour influencer directement la baisse des émissions associées à l'activité économique du territoire. C'est pourquoi, la mobilisation des acteurs économiques et des citoyens autour de cet objectif s'organisera principalement autour du cadre stratégique proposé par la Région et sera, le cas échéant, complété/renforcé par la Commune. Comme pour de nombreux objectifs "territoire", les actions de sensibilisation, ainsi que le développement et le renforcement de collaborations spécifiques avec des acteurs spécialisés en la matière ont été identifiés comme des conditions de réussite importantes.

### **OO 5.2. Accompagner les acteurs économiques locaux dans cette transition et soutenir les actions positives pour le climat**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 actions dont 1 est déjà en cours et qui se classent selon la typologie suivante :

- Préparatoires : 2 actions
- Impact : 1 actions

Ces actions relèvent principalement d'un accompagnement de la Commune. Néanmoins, il est à préciser que l'économie fait partie des compétences régionales et que certaines législations telles que la mise en concurrence, sont à respecter. Dans ce contexte, la Commune peut donc aider les projets potentiels à se concrétiser par l'attribution de primes, une aide à la gestion, l'adoption de lignes directrices facilitant l'ouverture de commerces prônant la transition, etc. mais elle se reposera sur les stratégies et législations régionales en vigueur.

## **OS 6. Promouvoir une alimentation durable et accessible à tous**

Cet objectif qui se classe 11<sup>ème</sup> de l'outil de priorisation couvre la catégorie d'émissions « Alimentation ». Il faut néanmoins préciser que ces émissions ne font pas partie du bilan territorial puisqu'il s'agit d'émissions indirectes. L'alimentation joue en effet un rôle considérable sur le climat (transformation, transport, engrais, pesticide, élevage, etc.) et la biodiversité. Selon Bruxelles Environnement (2020), l'alimentation est responsable d'au moins

30% des émissions de GES européennes et de 7% des émissions de GES belges<sup>9</sup>. Au niveau régional, la stratégie Good Food 2016-2020 a permis de lancer une réelle dynamique de transition du système alimentaire vers plus de durabilité. Celle-ci vise un modèle alimentaire sain, respectueux de l'humain, relocalisé et saisonnier, régénérateur de biodiversité. La stratégie Good Food 2 s'ancrera dans une vision systémique, territoriale, métropolitaine, sociale, résiliente et décloisonnée. Vu les enjeux, elle privilégiera des actions pragmatiques. Il est donc impératif de l'intégrer au Plan Climat de la Commune de Schaerbeek. Cet objectif stratégique se décline en 3 objectifs opérationnels :

OO 6.1	Stimuler le développement d'une offre alimentaire durable et accessible sur le territoire
OO 6.2	Encourager et partager les pratiques alimentaires durables
OO 6.3	Renforcer la sensibilisation des acteurs du territoire à une alimentation durable et accessible à tous y compris dans les écoles

Dans les trois objectifs, la Commune devra agir en tant que facilitateur. Ce rôle comprendra la mise en relation d'acteurs, la sensibilisation mais aussi la mise à disposition de ressources financières, aide administrative, conseils d'implémentation, etc.

### **OO 6.1. Stimuler le développement d'une offre alimentaire durable et accessible sur le territoire**

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions dont 1 est déjà en cours. Il y a lieu ici de faciliter la mise en place de projets relatifs à l'alimentation durable sur le territoire de Schaerbeek. Cela concernera par exemple, l'organisation de projets citoyens tel que l'agriculture urbaine ou le placement de jardinières de quartier.

Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoires : 3 actions
- Impact : 1 action

### **OO 6.2. Encourager et partager les pratiques alimentaires durables**

Cet objectif opérationnel se décline en 5 actions dont 2 sont déjà en cours. Il consiste à mettre en lumière les projets d'alimentation durables existants afin de les promouvoir. On peut citer, par exemple, la participation aux événements régionaux ou à des défis végétariens, la sensibilisation aux déchets alimentaires ou à la récupération d'alimentation jetée pour divers usages, l'encouragement des initiatives de frigos solidaires, etc.

Celles-ci sont classées par typologie :

- Préparatoire : 1 action
- Sensibilisation : 2 actions
- Impact : 2 actions

<sup>9</sup><https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/enjeux-et-impacts/l'alimentation-un-enjeu-ecologique-majeur#:~:text=La%20consommation,-Qualit%C3%A9%20provenance%2C%20type&text=Nos%20modes%20de%20consommation%20ont,la%20pression%20sur%20l'environment>.

### **OO 6.3. Renforcer la sensibilisation des acteurs du territoire à une alimentation durable et accessible à tous y compris dans les écoles**

Cet objectif opérationnel se décline en 4 actions, principalement de type « sensibilisation ». Il comprend, entre autres, de la communication sur les émissions générées par l'alimentation, l'organisation de cours thématiques dans les écoles, la systématisation de placement de compost dans les écoles, etc. Chaque type d'alimentation impacte le changement climatique d'une façon plus ou moins importante. Par exemple, la consommation de viande a un plus gros impact. Il est donc important d'éduquer les jeunes et acteurs du territoire à ce sujet et de les informer sur le flexitarisme, le végétarisme, etc.

Celles-ci sont classées par typologie :

- Préventive : 1 action
- Sensibilisation : 3 actions

## **OS 7. Conscientiser les Schaerbeekoïses à l'impact de notre mode de vie sur le climat**

En plus de s'attaquer aux émissions de CO2 directement émises dans l'atmosphère via la combustion des énergies fossiles, travailler à la réduction des émissions indirectes s'impose de plus en plus comme une priorité dans le cadre du Plans Climat. Par émissions indirectes, on entend principalement les émissions liées à la production des biens de consommation et des services importés (alimentation, appareils électroménagers, matériaux de construction, textiles, etc.). Selon les estimations de Bruxelles Environnement, ces émissions représenteraient jusqu'à 5 fois plus que les émissions directes. Dès lors, même si cet objectif ne couvre aucune catégorie d'émissions de l'outil de priorisation, la Commune souhaite en faire l'un des axes de travail à part entière du Plan Climat afin d'agir de manière efficace et plus globale sur les émissions de GES à l'échelle d'un territoire.

Cet objectif transversal devra être développé pour chacun des objectifs présentés ci-dessus et passera dans un premier temps par une sensibilisation accrue de l'ensemble des acteurs du territoire à propos de l'impact de nos modes de vie sur le climat. Cet objectif stratégique se décline suivant l'objectif opérationnel suivant :

OO 7.1	Sensibiliser les Schaerbeekoïses au coût carbone de la consommation de biens et services et aux effets du changement climatique
--------	---

### **OO 7.1. Sensibiliser les Schaerbeekoïses au coût carbone de la consommation de biens et services et aux effets du changement climatique**

Cet objectif opérationnel se décline en 3 actions de sensibilisation dont 2 sont déjà en cours.

Cet objectif étant plus général, d'autres actions pourront venir le compléter dans le futur. Il s'agit essentiellement d'actions de sensibilisation. De manière générale et comme pour les autres actions de ce type, celles-ci devront être variées, régulières et surtout adaptées aux différents groupes cibles.

## VOLET 2

# « ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

## 6 RAPPEL DU DIAGNOSTIC DES VULNÉRABILITÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les villes ne sont jamais parfaitement résilientes à leur climat. Historiquement, il y a toujours eu des adaptations « incrémentales », c'est-à-dire correctives après chaque évènement (notamment en ce qui concerne les inondations).

A Schaerbeek, plusieurs vulnérabilités spécifiques ont été identifiées. Elles peuvent être déjà prégnantes aujourd'hui et se renforcer ou au contraire, émerger à l'avenir :

- **Un contexte urbain amplifiant les fortes chaleurs**

Une forte urbanisation entraîne le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Ce dernier est important à Schaerbeek (surtout dans le quartier Brabant) et les températures en fin de nuit peuvent y être de 3 à 4°C plus élevées que dans la grande périphérie de Bruxelles non urbanisée. Dès aujourd'hui, cela implique un confort thermique dégradé l'été, des surchauffes de bâtiments, notamment les bâtiments passifs sans protection solaire ou sans ventilation adaptée et, malheureusement, des effets sanitaires. Ce phénomène qui s'amplifiera à l'avenir, interroge donc sur le maintien du confort de vie à Schaerbeek en période estivale.

- **L'eau parfois en excès**

Certaines parties du territoire schaerbeekois sont sensibles aux inondations dans les lits du Maelbeek et du Josaphat, ainsi qu'à proximité du canal de Bruxelles (zones avec peu de relief) avec des survenances au minimum tous les 10 ans : inondations de cave, sous-sols et parfois même des effondrements de chaussées. Outre ces incidents, plusieurs lignes de transports en commun peuvent être perturbées dans la zone où la fréquence des inondations est élevée : 9 lignes de tramway et, dans une moindre mesure, 4 lignes de bus (potentialité de déviation au contraire du tramway). La modification des régimes de pluviométrie, notamment pour les pluies intenses, pourra conduire, sans aménagements spécifiques, à des inondations plus fréquentes et aux dégâts associés plus importants.

- **L'eau en défaut ?**

La ressource en eau potable n'a historiquement jamais été un souci en Région de Bruxelles-Capitale. Néanmoins, les déficits croissants de précipitations de ces dernières années ont chamboulé les certitudes. Dans ce contexte, Vivaqua renforce actuellement ses capacités de fourniture en eau potable tout en veillant à la préservation de la ressource (équilibre de prélèvement entre les eaux de surface et les eaux souterraines).

Les prochaines conditions climatiques seront plus défavorables pour la ressource en eau, notamment en période estivale et risque d'impacter défavorablement la disponibilité des eaux de surface. Dès lors, l'anticipation de Vivaqua pour garantir l'approvisionnement en eau devra s'accompagner plus globalement d'une consommation raisonnée, y compris sur le territoire de la Commune.

- **Influence du climat sur les conditions sanitaires**

Si les fortes chaleurs ont et entraîneront encore des conséquences sanitaires, on note aussi que le climat influence la qualité de l'air soit en dispersant les polluants (ce qui sera plus fréquent à l'avenir durant l'hiver) soit en favorisant leur apparition comme pour l'ozone (situation attendue plus fréquemment l'été).

De nouvelles maladies pourraient apparaître avec l'installation très prochaine du moustique tigre (vecteur de la dengue et du chikungunya). S'il y a une certaine confiance des experts en épidémiologie pour les 15/20 prochaines années pour ne pas avoir de développement de cas endémiques, l'incertitude est très forte pour

la suite.

- **Stress additionnel pour la biodiversité**

La biodiversité et en particulier les arbres apportent des services écosystémiques très importants en ville. En apportant de l'ombre et de la fraîcheur, ils contribuent ainsi par exemple à diminuer les effets du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU).

Les stress sont nombreux en ville pour eux : pollution atmosphérique, pollution lumineuse, place limitée pour le développement racinaire, manque d'eau, courant d'air, sols compactés, etc.

Le changement climatique se présente alors comme un stress additionnel qu'il est difficile d'anticiper puisque la vie d'un arbre est très longue. En effet, un arbre planté aujourd'hui devra pouvoir se développer dans le climat de 2050 et si possible, encore dans celui de 2100.

## 7 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tout comme pour la partie « atténuation », des objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis.

En amont des objectifs stratégiques, trois thématiques prioritaires ont été définies par l'administration :

- Schaerbeek et les fortes chaleurs estivales ;
- L'eau dans son abondance et sa rareté ;
- La végétalisation du territoire.

Pour la partie « adaptation » aux changements climatiques, les différents niveaux d'intervention sont identiques à ceux du volet "atténuation" (cf. point 4.1) et doivent se comprendre de la manière suivante :

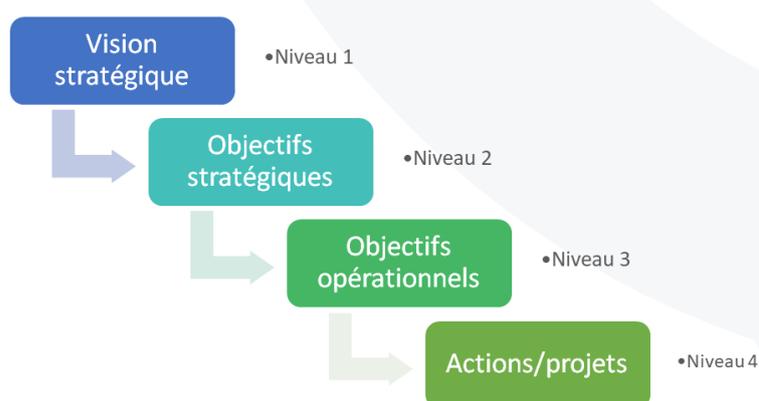


Figure 8: Définitions des 4 niveaux d'actions

- **Niveau 1 – La vision stratégique** : ce niveau est identique à celui présenté pour le volet atténuation et répond à la question « Quelle est la vision à long-terme de la Commune » ? Cette vision est celle d'un

Schaerbeek « durable » et « résilient » d'ici à 2030 – 2050.

- **Niveau 2 – Les objectifs stratégiques** : ils permettent de répondre directement aux vulnérabilités identifiées pour le territoire de la commune de Schaerbeek.

Exemple : « *Améliorer le confort thermique du territoire en période estivale* »

- **Niveau 3 – Les objectifs opérationnels** : ils sont une déclinaison pratique au sein des objectifs stratégiques et sont de 4 types :

- « **Acculturation / montée en compétence** »

- Comprendre la problématique et développer des compétences spécifiques en la matière

Exemple : « *Connaître et comprendre le phénomène d'îlot de chaleur urbain* »

- « **Expérimentation** »

- Tester, notamment via des projets pilotes, certaines solutions qui permettent de s'adapter à une situation donnée en vue d'en diminuer les effets négatifs sur le long terme

Exemple : « *Mettre en place des projets pilotes d'îlot de fraîcheur* »

- « **Systematisation** »

- Reproduire les solutions testées et éprouvées sur l'ensemble du territoire

Exemple : « *Mettre en place des règles d'urbanisme visant à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain* »

- « **Prise en charge des effets résiduels** »

- Apporter une solution à ce qui n'a pas pu être pris en charge en amont

Exemple : « *Avoir des lieux frais complémentaires aux îlots de fraîcheur* »

Si ces différents types peuvent être vus comme des phases distinctes, certaines actions peuvent être entamées simultanément au sein des 4 types.

- **Niveau 4 – Les actions** : il s'agit de ce qu'il faut entreprendre de manière concrète. A l'instar des actions d'atténuation, elles sont de trois types :

- « **Préparatoire** » : action nécessaire à la mise en place d'une autre action. Elles précèdent généralement les actions dites « à impact »

Exemple : « *Se former à la modélisation du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU)* »

- « **Sensibilisation** » : action visant à influencer l'adoption de comportements particuliers dans un cadre donné

Exemple : « Communiquer sur les bons gestes à adopter en cas de canicule »

- « **Impact** » : action permettant de renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques

Exemple : « Conditionner l'obtention d'un permis d'urbanisme à la pose d'une toiture végétalisée pour les surfaces supérieures à 20m<sup>2</sup> »

De manière générale, les actions doivent s'inscrire dans les objectifs opérationnels afin d'assurer l'atteinte des objectifs stratégiques. La liste complète des actions d'adaptation se trouve en annexe 10.4.

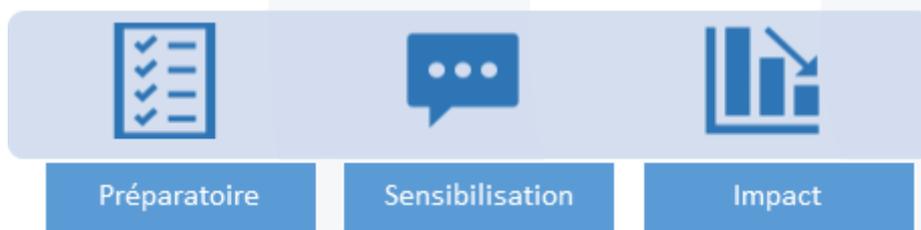


Figure 9: Typologie des actions du volet « vulnérabilités »

## 7.1 Schaerbeek et les fortes chaleurs estivales

### OS 1. Améliorer le confort thermique du territoire en période estivale

Cet objectif répond à la vulnérabilité « Dégradation du confort thermique urbain ». Il cherche à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) qui agit comme une caisse de résonance lorsque le territoire subit des fortes chaleurs.

Les objectifs opérationnels en lien sont les suivants :

OO 1.1	Connaître et comprendre le phénomène d'ICU
OO 1.2	Mettre en œuvre des projets pilotes à faible ICU / îlot de fraîcheur
OO 1.3	Mettre en place des règles d'urbanisme visant à réduire le phénomène d'ICU
OO 1.4	Végétaliser intensivement le territoire
OO 1.5	Avoir des lieux frais complémentaires aux îlots de fraîcheur

#### OO 1.1. Connaître et comprendre le phénomène d'ICU

Cet objectif opérationnel, de type "acculturation / montée en compétence" comprend 4 actions préparatoires.

Le succès de ces actions reposera, dans un premier temps, sur la disponibilité des équipes communales concernées à s'emparer du sujet puis, dans un second temps, sur le suivi de leurs nouvelles préconisations en matière d'aménagement du territoire (pour voir les investissements porter leurs fruits).

### **OO 1.2. Mettre en œuvre des projets pilotes à faible ICU / îlot de fraîcheur**

Cet objectif opérationnel de type "expérimentation" comprend deux actions à impact.

Il s'agit de proposer des projets pilotes visant à tester de nouvelles manières d'aménager le territoire, dans une perspective de systématisation et de changement de pratiques sur le long terme. Pour bien préparer ces actions, il sera nécessaire de renforcer les collaborations avec les partenaires externes tels que d'autres administrations publiques et les acteurs du marché afin d'expliquer les nouvelles attentes de la Commune et assurer des processus de participation et de concertation avec les usagers des espaces concernés

S'il s'agit d'un nouvel objectif devant faire l'objet d'une attention particulière, il est largement possible de capitaliser sur des bonnes pratiques déjà existantes et d'intégrer de manière pilote la prise en compte de l'ICU lors de certains réaménagements effectués par la Commune.

### **OO 1.3. Mettre en place des règles d'urbanisme visant à réduire le phénomène d'ICU**

Cet objectif opérationnel de type "systématisation" se décline en 8 actions, classées selon la typologie suivante :

- Préparation : 2 actions
- Sensibilisation : 1 action
- A impact : 5 actions

Le succès de ces actions reposera grandement sur les enseignements de l'OO1.2. En effet, le succès des projets pilotes pourra alors impliquer la prise en compte du phénomène d'ICU lors de chaque réaménagement effectué par la Commune.

C'est d'autant plus important que cet objectif vise la systématisation sur l'ensemble du territoire schaarbeekois. Une vigilance particulière doit être portée sur ce qui peut être anticipé comme très contraignant (notamment en ce qui concerne les constructions en intérieur d'îlot).

L'outil réglementaire sera particulièrement mobilisé afin d'influencer la pratique sur le terrain. Cela passera notamment par des lignes de conduite / règlements communaux spécifiques au niveau des demandes de permis d'urbanisme.

Il s'agit d'un objectif qui s'inscrit déjà dans la pratique, mais devant faire l'objet d'un renforcement.

### **OO 1.4. Végétaliser intensivement le territoire**

Cet objectif opérationnel également de type "systématisation" est repris ici car il participe activement à l'atteinte de l'objectif stratégique. Il est néanmoins développé plus loin dans la thématique « végétalisation du territoire ».

### **OO 1.5. Avoir des lieux frais complémentaires aux îlots de fraîcheur**

Cet objectif opérationnel de type "prise en charge du résiduel" comprend 2 actions à impact destinées à identifier et à mettre à disposition des lieux frais et de l'eau pour la population en période de fortes chaleurs. Ces actions devront être anticipées et mises en place dès que possible tout en les ajustant en fonction de l'observation des besoins.

## OS2. Assurer des conditions d'usage confortables des bâtiments en période estivale

Cet objectif répond à la vulnérabilité « Surchauffe des bâtiments ». Il permet de réduire l'échelle en passant du territoire dans sa globalité (OS1) aux bâtiments. Envisager dès aujourd'hui le confort estival des bâtiments permettra, compte tenu de la « vitesse » du réchauffement climatique, de faciliter la vie des citoyens.

Cet objectif stratégique doit aussi être mis en regard du volet « atténuation » aux changements climatiques du Plan Climat car la surchauffe des bâtiments risque d'encourager l'usage de la climatisation à l'avenir. Dans ce contexte, réduire la surchauffe devrait contribuer à éviter une consommation supplémentaire future liée à l'usage de la climatisation.

Les objectifs opérationnels en lien sont les suivants :

OO 2.1	Développer une connaissance du bâti schaarbeekois en ce qui concerne les surchauffes en période estivale
OO 2.2	Mettre en place des règles ad hoc pour les permis de bâtir
OO 2.3	Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs

### OO 2.1. Développer une connaissance du bâti schaarbeekois en ce qui concerne les surchauffes en période estivale

Cet objectif opérationnel de type "acculturation / montée en compétence" comprend 1 action préparatoire à savoir l'étude du comportement des bâtiments en période estivale.

Le succès de cette action repose sur la construction d'une bonne méthodologie et d'un échantillon représentatif du patrimoine schaarbeekois.

Il s'agit d'un nouvel objectif en soi, mais dont la mise en œuvre peut être facilitée par le recours à des outils existants et relativement accessibles pour des moyens raisonnables (notamment pour des projets « one shot ») tels que la réalisation de thermographies pour certaines typologies de bâtiments schaarbeekois.

### OO 2.2. Mettre en place des règles ad hoc pour les permis de bâtir

Cet objectif opérationnel de type « systématisation » comprend 2 actions à impact et repose principalement sur la mobilisation de l'outil réglementaire en vue d'influencer les pratiques sur le territoire. Cela passera également par des lignes de conduite / règlements communaux spécifiques au niveau des demandes de permis d'urbanisme.

Tout comme pour l'OO 2.1, le succès de cette action repose sur la construction d'une bonne méthodologie et d'un échantillon représentatif du patrimoine schaarbeekois en vue d'assurer que la surchauffe estivale du bâtiment soit prise en compte et effectivement réduite lors de rénovations (par exemple avec des volets extérieurs, etc.).

Le succès des actions envisagées n'est pas conditionné par les mêmes leviers. Pour le patrimoine communal, il s'agit d'un élément complémentaire de conception pour les projets de construction et de rénovation qui peut intégrer une approche coût global (voire d'un coût de non-usage). Pour les parties prenantes du territoire, il est davantage nécessaire de réaliser des efforts de communication pour faire comprendre que de nouvelles exigences pour les bâtiments seront au bénéfice des occupants.

Il s'agit d'un objectif qui s'inscrit déjà dans la pratique, mais devant faire l'objet d'un renforcement et /ou de mises à jour.

### **OO 2.3. Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs**

Cet objectif opérationnel de type "prise en charge du résiduel" comprend 1 action préparatoire à savoir, l'aide au diagnostic de surchauffe. Cette action impliquera une bonne communication pour faire connaître les structures spécialisées ou le service en charge de fournir de l'aide aux demandeurs, ainsi que sur un bon dimensionnement des ressources afin de leur répondre dans les meilleurs délais.

Cet objectif se décline également sous d'autres aspects dans le point suivant.

## **OS3. Soutenir toutes les parties prenantes en période de fortes chaleurs**

Cet objectif répond prioritairement à la vulnérabilité « Mortalité estivale ». Il doit permettre de démultiplier l'attention aux populations les plus fragiles lors des fortes chaleurs.

L'objectif opérationnel en lien est le suivant :

OO 3.1	Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs
--------	--

### **OO 3.1. Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs**

Il s'agit d'un point de départ indispensable de l'action communale. Cet objectif opérationnel de type "prise en charge du résiduel" comprend 1 action préparatoire et 1 action à impact et devra permettre la création d'un arsenal de mesures en soutien à la population.

Le succès de ces actions repose sur la bonne identification des besoins des Schaerbeekois.e.s et l'utilisation de bons canaux de diffusion d'informations.

Il s'agit ici d'établir un Plan Canicule à l'échelle du territoire.

## **7.2 L'eau dans sa rareté et son abondance**

### **OS 4. Gérer localement l'eau de pluie**

Cet objectif répond à la vulnérabilité « Dégradations consécutives aux inondations ». En réponse à la saturation du réseau d'égouttage qui recueille les eaux pluviales, la gestion locale des eaux de pluie est une approche complémentaire permettant de répondre aux défis climatiques de demain (pluies intenses plus fréquentes).

Cet objectif est lié aux deux autres thématiques car l'eau est nécessaire pour réduire le phénomène d'ICU et pour le bon développement de la végétation.

La gestion locale de l'eau de pluie s'inscrit dans les exigences du règlement du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), qui impose des volumes de tamponnement d'eau de pluie, la mise en place de citernes de récupération et promeut l'infiltration sur la parcelle. Par ailleurs, une récupération de l'eau de pluviale et son usage permet de réduire la pression sur l'utilisation de l'eau potable lorsqu'elle est non nécessaire tout en diminuant les coûts liés à son achat). Enfin, réduire le volume d'eau pluviale allant à l'égout permet de réduire les coûts et d'augmenter la qualité du traitement des eaux usées de Bruxelles, en évitant notamment l'engorgement des stations d'épuration.

L'objectif opérationnel en lien est le suivant :

OO 4.1	Amplifier le déploiement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)
--------	---

#### **OO 4.1. Amplifier le déploiement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)**

Cet objectif opérationnel de type « systématisation » comprend 1 action préparatoire et 3 actions à impact.

Le succès de ces actions reposera beaucoup sur la préparation. La gestion intégrée des eaux pluviales est une approche encore récente à laquelle l'ensemble des parties prenantes doivent adhérer pour une parfaite mise en œuvre. La Commune pour les prescriptions et l'entretien, les entreprises pour les réalisations et les usagers de l'espace public pour l'acceptabilité.

Cet objectif intègre l'objectif plus large d'une gestion durable de la ressource « eau ».

S'il s'agit d'un objectif relativement nouveau, sa mise en œuvre est déjà bien intégrée dans la pratique. Il est dès lors largement possible de capitaliser sur des bonnes pratiques déjà existantes.

### **OS 5. Poursuivre et amplifier l'utilisation rationnelle de l'eau potable**

Cet objectif répond à la vulnérabilité « Stress hydrique » et entend aussi contribuer à répondre à l'objectif plus global d'une gestion durable de la ressource "eau". Il doit permettre de poursuivre et amplifier la diminution des consommations d'eau potable sur le territoire schaarbeekois en jouant à la fois sur l'usage rationnel de l'eau et sur le développement de la récupération d'eau pluviale.

Les objectifs opérationnels en lien sont les suivants :

OO 5.1	Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau
OO 5.2	Développer l'autonomie en eau

#### **OO 5.1. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau**

Cet objectif opérationnel de type « acculturation / montée en compétence » comprend 1 action préparatoire et 1 action de sensibilisation.

Le succès de ces actions reposera beaucoup sur la préparation à l'image d'autres objectifs opérationnels. Pour faire passer les messages, il conviendra d'avoir à l'esprit que le stress hydrique est peu visible dans les espaces urbanisés sachant que son véritable signalement se fera probablement davantage à moyen (court ?) terme avec

une hausse du prix de l'eau.

### OO 5.2. Développer l'autonomie en eau

Cet objectif opérationnel de type « systématisation » comprend 1 action préparatoire et 3 actions à impact.

Le succès de ces actions reposera sur la maximisation du potentiel dans les nouveaux bâtiments et les rénovations lourdes. Dans ces configurations, il est plus aisé de mettre en place la récupération et l'usage des eaux pluviales. Toutefois, le travail à plus petite échelle ne devra pas être négligé.

## 7.3 La végétalisation du territoire

### OS 6. Renforcer / développer les supports de biodiversité permettant de fournir des services éco systémiques

Cet objectif répond à la vulnérabilité « Affaiblissement des services éco systémiques de la biodiversité ». Les deux grandes directions à prendre concernent le développement des supports de biodiversité (avec le bénéfice secondaire des services écosystémiques pour le territoire) et la mise en place d'autres modes de gestions permettant de limiter les pressions et de rationaliser le temps de gestion.

Les objectifs opérationnels en lien sont les suivants :

OO 6.1	Faire évoluer les pratiques d'entretien dans le contexte du réchauffement climatique (arrosage, essence, taille, veille eaux stagnantes, etc.)
OO 6.2	Végétaliser intensivement le territoire

#### OO 6.1. Faire évoluer les pratiques d'entretien dans le contexte du réchauffement climatique (arrosage, essence, taille, veille eaux stagnantes, etc.)

Cet objectif opérationnel de type « systématisation » comprend 3 actions préparatoires, 2 actions de sensibilisation et 6 actions à impact.

Le succès de ces actions reposera sur la préparation et la communication auprès des parties prenantes et sur l'équilibre avec l'objectif opérationnel suivant « Végétaliser intensivement le territoire ». Cette préparation est essentielle car cela correspond à des nouvelles manières de travailler et de s'organiser. Les parties prenantes du territoire, notamment les usagers doivent aussi intégrer, comprendre et participer à l'évolution de la place du végétal dans l'espace urbain. Enfin, l'équilibre avec l'objectif stratégique s'entend dans la capacité à maintenir l'évolution des pratiques d'entretien dans un contexte de support de biodiversité en développement.

La gestion durable des espaces verts est un objectif poursuivi de longue date par la Commune. Le plan de gestion durable des espaces en cours d'élaboration permet ainsi d'intégrer la majorité des actions à mettre en œuvre dans le cadre de cet objectif opérationnel.

## OO 6.2. Végétaliser intensivement le territoire

Cet objectif opérationnel de type « systématisation » comprend 1 action de sensibilisation, 1 action préparatoire et 10 actions à impact.

Il est ici question d'augmenter la couverture végétale du territoire afin de contribuer au captage du CO<sub>2</sub>, à diminuer les effets des îlots de chaleur, à la meilleure gestion durable de l'eau ou encore au maintien de la biodiversité urbaine. Dans ce contexte, le Plan de Végétalisation de l'Espace Public (PVEP) adopté par le Collège des Bourgmestres et Échevins en février 2022 et dont l'objectif est d'augmenter substantiellement la végétation sur le territoire communal d'ici à 2035 fait office d'action prioritaire.

Outre la gestion de l'évolution du paysage urbain à faire accepter, le succès de ces actions reposera sur la bonne prise en compte des effets du changement climatique sur le végétal : besoins accrus d'eau après la plantation, résistance / persistance aux extrêmes climatiques à venir (fortes chaleurs plus intenses, sécheresses, etc.).

Si l'objectif n'est pas neuf et que de nombreuses actions permettent d'y répondre, il devra continuer d'être renforcé dans le futur.

## 8 CONDITIONS DE RÉUSSITE ET BUDGÉTISATION

Afin de mettre en œuvre le Plan Climat et d'en atteindre les objectifs ambitieux, une série de conditions de réussite devront être remplies.

Premièrement, le Plan Climat étant un plan stratégique transversal, il nécessitera la mobilisation de l'ensemble de l'administration, ainsi que de l'ensemble des acteurs du territoire : la Région, les habitants, les acteurs économiques, etc. Dans ce contexte, il faudra tenir compte du fait que la Commune de Schaerbeek a davantage de leviers sur les objectifs directement liés à l'Administration que sur ceux du territoire. En effet, les actions de ce volet auront tendance à avoir un impact plus direct tandis que les actions au niveau du territoire auront plus souvent un impact indirect. Cette marge de manœuvre sera donc à optimiser.

Ensuite, et tout en tenant compte des réalités schaerbeekoises, une allocation suffisante de ressources devra être assurée.

Le succès du Plan Climat dépendra en partie des moyens financiers qui y seront alloués. Aujourd'hui, il n'est plus question d'investir parce qu'il le faut sur le plan éthique, mais bien parce que cela a aussi du sens du point de vue économique. Il est déjà démontré que ne rien faire coûtera très cher alors qu'agir dès maintenant sera profitable sur le long terme. C'est également une question de réduction des risques et des coûts liés à des changements encore plus radicaux dans le futur.

Le Plan Climat va donc nécessiter des moyens budgétaires à l'ordinaire comme à l'extraordinaire, des subsides et des fonds propres. Dans ce contexte, les moyens devront être mobilisés sur toute la durée du plan (2022-2030) et même au-delà.

Dans son plan triennal 2022-2024, le Collège des Bourgmestres et Échevins a immunisé le Plan Climat des efforts budgétaires et ce, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. À titre d'exemple et de manière non exhaustive, nous reprenons ci-dessous les postes budgétaires principaux liés à la conception et à la mise en place du Plan Climat :

Poste de dépense	Budget ordinaire 2022
Missions et services (études, consultance, outils de participation, etc.) dans le cadre de la réalisation du Plan Climat	50.000,00
Missions et services liées aux activités de l'Eco-Conseil (études, consultance, prestations techniques, animation et coordination d'activités liées au développement durable etc.)	98.562,00
Subsides accordés dans le cadre d'initiatives liées au développement durable (dont 30.000€ pour le Plan Climat)	45.000,00
Subsides et primes accordés aux ménages (primes 'Vélos à assistance électrique')	40.000,00

Fournitures et prestations diverses liées aux activités de l'Eco-Conseil + Animations en matière d'URE et d'énergies alternatives	<b>12.819,00</b>
Subsides et primes directs accordés aux ménages (primes à l'embellissement de jardinets, pignons et primes à la plantation en façade)	<b>5000,00</b>
Subside à EPISOL (épicerie sociale)	<b>4500,00</b>
« Invendus pas perdus »	<b>7000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>262.881,00</b>

Toutefois, les articles budgétaires nominativement affectés au climat ne sauraient refléter à eux seuls l'ensemble des actions entreprises et à entreprendre par l'administration. On pense par exemple aux mesures en matière d'urbanisme, de mobilité ou encore d'énergie.

Ci-dessous et à titre d'exemple voici les budgets à l'extraordinaire alloués à plusieurs postes de dépense et qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

<b>Poste de dépense</b>	<b>Budget extraordinaire 2022</b>
Good Move - Mise en place	<b>4.000.000,00</b>
HC - restauration et amélioration des performances énergétiques des menuiseries extérieures – études	<b>200.000,00</b>
Achat autos & camionnettes	<b>345.000,00</b>
Achat camions & véhicules spéciaux	<b>475.000,00</b>
Marquage au sol dont marquages cyclables	<b>270.000,00</b>
Verdurisation des façades	<b>58.000,00</b>
Fourniture et placement de boxes pour les vélos	<b>50.000,00</b>
Réaménagement et verdissement du terrain de jeu du GBS-Paviloen	<b>250.000,00</b>

LEM Dailly - Rénovation de la chaufferie – travaux	145.000,00
Site Duriaux - Ecole Chazal : rénovation énergétique - supplément travaux	415.000,00
Crossing - salle omnisport : relighting – fournitures	75.000,00
Parc Josaphat - serres : Rénovation de la chaufferie – travaux	160.000,00
Parc Josaphat - Maison du conservateur, pergola et buvette Sint-Sébastien - Rénovation des chaufferies - travaux	90.000,00
Travaux de plantations (plan végétalisation)	300.000,00
Parc Josaphat - Suite au Plan Guide Eau : Etudes	280.000,00
Maison de l'emploi - Rénovation de la chaufferie – travaux	195.000,00
<b>Total</b>	<b>7.308.000,00</b>

Au-delà de l'aspect strictement financier décrit ci-dessus, la mise en place du Plan Climat nécessitera du temps, des ressources humaines disponibles et qualifiées, une collaboration transversale, de l'innovation, etc. Le développement et le renforcement de collaborations et de partenariats avec des acteurs extérieurs à l'administration est également identifié comme une priorité en vue de mobiliser un maximum de monde autour du Plan Climat.

Le processus de gouvernance entourant la mise en place du Plan Climat devra quant à lui être transparent, inclusif et mobilisateur afin de solliciter l'adhésion et de rendre sa réalisation crédible. Depuis le début du projet, un modèle de gouvernance particulier a été établi. Ainsi, l'équipe projet qui s'occupe du développement du Plan Climat se réfère toujours à des comités techniques (COTECH) composés de membres de l'administration et le cas échéant, de partenaires externes tels que RenovaS, le Foyer Schaerbeekois ou encore le CPAS afin de faire vérifier les aspects opérationnels du Plan. L'état d'avancement général et les aspects stratégiques du Plan sont quant à eux présentés à un Comité de Pilotage (COPIL) conduit par l'Echevin du Climat pour toute validation intermédiaire. Le tout est alors relayé au Collège des Bourgmestres et Echevins pour l'approbation finale. A titre d'exemple, l'établissement de cette feuille de route a suivi ce processus. Cette formule de travail sera maintenue au moment de la mise en œuvre du Plan Climat.

Enfin, le suivi et l'évaluation font partie intégrante de la mise en œuvre du projet. Le suivi permettra d'analyser les informations relatives au projet en vue d'apporter d'éventuelles modifications en cours de route. Pour sa part, l'évaluation permettra de déterminer si la mise en œuvre a permis d'atteindre les objectifs fixés. Pour cela, la Commune travaillera principalement selon une approche "gestion de projet" et sur base de fiches-actions comprenant toutes les informations du projet (chefs du projet, étapes du projet, budgets et RH alloués,

indicateurs de suivis- et de résultat, fréquence de rapportage des résultats, etc.). Ces éléments permettront d'évaluer si le projet est sur la bonne voie et s'il ne l'est pas, de mettre des mesures correctrices en place.

Pour faciliter un suivi global, la Commune s'est également dotée d'un outil de suivi de Plan Climat appelé Futureproofedcities (FPC). Une fois alimentées des différentes données et des actions du Plan Climat, cette plateforme en ligne accessible en interne et par toutes les parties prenantes du territoire permettra de facilement de communiquer sur l'état d'avancement du Plan sur la durée.

## 9 PLAN CLIMAT ET PROJETS EUROPÉENS

Intégrer la dynamique européenne a également été identifié comme une opportunité à saisir dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et ce, conformément à l'ambition de Schaerbeek de se doter d'une politique proactive en matière de recherche de financements européens.

Suite à une étude réalisée en 2021 par le Service Programmes européens et internationaux, la Commune s'est dotée en janvier 2022 d'une **stratégie d'actions et de développement de projets** pour la programmation européenne 2021-2027 permettant d'identifier les priorités en termes de thématiques et de projets potentiels à réaliser.

Cette stratégie recense 26 thématiques catégorisées selon qu'elles représentent un potentiel européen fort, moyen ou faible pour la Commune. Selon cette catégorisation, la Commune adoptera une approche proactive de recherche de financements ou au minimum d'analyse d'opportunités.

Parmi ces thématiques, on en recense 13 directement en lien avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat.

### **Thématiques à fort potentiel européen :**

1. Nature et Biodiversité
2. Revitalisation urbaine
3. Pollution de l'air
4. Économie circulaire
5. Mobilité durable
6. Changement climatique
7. Alimentation durable
8. Déchets et Propreté
9. Développement économique

### **Thématiques à moyen potentiel européen :**

1. Gestion de l'eau
2. Agriculture urbaine
3. Énergie durable

### **Thématiques à faible potentiel européen :**

1. Marchés publics

Une collaboration active entre les services Plan Climat et Programmes européens et nationaux sera ainsi maintenue tout au long de la durée de la vie du Plan Climat.

## 10 ANNEXES

### 10.1 Méthodologie de priorisation des objectifs

Pour être plus précis, **deux outils** de priorisation des catégories d'émissions ont été utilisés ; un pour l'Administration Communale et un pour le territoire communal.

- En **lignes**, les critères de priorisation auxquels un poids a été attribué : Ces critères de priorisation sont catégorisés selon la méthode « AFOM », et plus précisément selon les forces et opportunités. Ceux-ci seront explicités ci-après, ainsi que le poids leur ayant été attribué.
- En **colonnes**, se trouvent les différentes catégories d'émissions identifiées dans l'inventaire des émissions communales et territoriales.
- Dans le **centre du tableau**, comme le montre la figure ci-dessous, un score allant de 0 à 4, représentant une échelle sur 5 niveaux, a été attribué aux critères de priorisation en fonction de la catégorie d'émissions. Il est à préciser que les départements ont eu l'occasion de valider ce travail de notation et priorisation.

Analyse AFOM	Poids	Gaz naturel	
Opportunités	%	Notation	Score
Volume d'émission	35%	4	1,4
Accès à des solutions alternatives	20%	3	0,6
Intégration au plan régional/fédéral (contraintes externes)	10%	4	0,4
Vecteurs d'économie (d'énergie ou financier)	10%	4	0,4
Impact mesurable d'ici 2030 ?	10%	4	0,4
Impact sur l'économie locale	5%	3	0,15
Impact sur la qualité de vie	5%	2	0,1
Vitesse de transition	5%	3	0,15
<b>Score d'opportunité</b>	<b>100%</b>		<b>3,6</b>
Forces	%	Notation	Score
Compétence dans les mains de la commune (levier?)	25%	3	0,75
Alignement sur le Conseil Climat	15%	4	0,6
Hauteur de l'investissement	15%	1	0,15
Aptitude des services communaux (RH en suffisance, connaissance détenue)	15%	2	0,3
Soutien de l'administration/"recommandé par ateliers participatifs"	10%	0	0
Importance aux yeux des citoyens	10%	0	0
Porteur identifié et engagé dans la commune	10%	4	0,4
<b>Score de force</b>	<b>100%</b>		<b>2,2</b>

Exemple d'outil de priorisation pour l'Administration communale (source : CO2logic)

Sur l'exemple d'outil ci-dessus, le score relatif à chaque critère de priorisation est calculé. Ce score est le résultat de la formule suivante :

$$\text{Poids du critère de priorisation} \times \text{Notation attribuée}$$

Ensuite, le score d'opportunité global de 3,6 et un score de force global de 2,2 sont calculés. Ces scores finaux sont le résultat des formules suivantes :

$$\text{Somme des scores des critères de priorisation d'opportunités}$$

$$\text{Somme des scores des critères de priorisation de force}$$

Ces deux scores finaux seront placés sur un graphique dont l'axe des abscisses représente l'opportunité et l'axe des ordonnées la force. Ce graphique permet ainsi d'identifier les catégories d'émissions présentant le plus grand potentiel de réduction en fonction des axes d'opportunité et de force. En fonction de cette priorisation, les objectifs stratégiques seront formulés et priorisés dans le même ordre que les catégories d'émission. L'application de ces étapes à la commune de Schaerbeek est expliquée dans la suite de ce rapport.

À la suite de l'attribution de ces notes, les coordonnées des points des catégories d'émissions ont été définies comme suit :

$$(x; y) = (\textit{score d'opportunit ; score de force})$$

## 10.2 Les actions d'atténuation pour l'Administration communale

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Typologie	Action
Réduire la consommation d'énergie des infrastructures communales, du CPAS et logements sociaux	Agir sur le comportement des usagers des infrastructures communales, du CPAS et des logements sociaux	Préparatoire	Former une personne-relais (concierges ou autres) au rôle de veille énergétique de leur bâtiment
			Organiser au sein des équipes une veille technologique et la diffusion des nouvelles techniques en matière d'énergie
		Sensibilisation	Sensibiliser les écoles (étudiants, enseignants, hommes à tout faire) sur l'URE (impact climatique et financier)
			Sensibiliser les utilisateurs des bâtiments à l'économie énergétique (réglage du chauffage, gestes de base, etc.)
		Impact	Choisir un établissement pilote pour qu'il obtienne la labélisation "Eco-School Brussels" pour les établissements scolaires schaarbeekoïses (accompagnement de BE)
		Des bâtiments publics schaarbeekoïses neutres en énergie	Préparatoire
	Réaliser des audits énergétiques pour tous les bâtiments publics		
	Préventive		Renforcer le suivi des consommations d'eau
			Renforcer le modèle de "Gestion préventive des bâtiments" en établissant un cadastre des bâtiments, entretien des chaudières, reporting des consommations en temps réel, visites d'écoles, etc.
			Préconiser la ventilation double flux lors de construction ou de rénovation de bâtiment
			Imposer des exigences fortes au niveau des caractéristiques énergétiques des bâtiments à construire ou à acheter et ce, allant au-delà des exigences légales
	Impact		Optimiser la régulation des T° à l'intérieur des bâtiments publics (aussi valable pour l'éclairage), en fonction des occupations
			Systématiser la pose des vannes thermostatiques sur les radiateurs des bâtiments publics et la pose de réflecteurs de chaleur

			Mettre en place le Plan d'Actions dans le cadre du PLAGE et augmenter les objectifs pour inclure l'ensemble des bâtiments progressivement
			Réaliser un projet énergétique pilote au niveau d'un bâtiment communal (autonome en énergie, mettant en avant le confort des utilisateurs)
			Implémenter un relighting des infrastructures (LED, détecteur de mouvement, etc.)
			Installer des récupérateurs de chaleur
			Adapter le débit et la durée d'écoulement des robinets poussoirs
	Planifier le remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables (Approvisionnement et production)	Préparatoire	Réaliser un inventaire des toitures communales afin déterminer leur meilleur usage
			Etudier les possibilités de recours aux chaudières biomasse
			Etudier le potentiel de recours à des réseaux de chaleur
			Programmer le remplacement du chauffage au gaz vers des systèmes de chauffage pompe à chaleur (PAC)
			Etudier le recours à la géothermie / riothermie lors des constructions/rénovations de bâtiments
Préventive	Intégrer les critères environnementaux dans le choix des fournisseurs d'énergie		
Impact	Recourir à l'achat de certificats de gaz vert pour une partie ou l'entièreté de la consommation de gaz naturel (à l'instar des GO pour l'électricité)		
	Développer des infrastructures de cogénération sur les bâtiments publics		
Réduire les émissions liées aux déchets	Prévenir la génération de déchets (et promouvoir le zéro déchet)	Préparatoire	Mettre en place une politique 0 plastique et 0 déchets et sensibiliser à cet effet à (Plan Ressources déchets) PRZD
			Etudier les possibilités de digitalisation sur l'Administration
	Impact	Optimiser la gestion des déchets verts (PRZD)	
		Proposer des collations collectives dans les écoles +- PRZD	
	Sensibilisation écoles	Mettre en place des initiatives zéro déchets dans les écoles	

			Sensibiliser à la réduction du plastique dans les écoles (fardes papier plutôt que fardes plastique, arrêter de plastifier à outrance, réutiliser d'une année sur l'autre, valoriser l'ancien)
			Organiser des concours "climat" interscolaires
Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)	Préventive		Inclure des clauses dans les MP relatifs aux emballages des achats effectués par l'Administration (minimiser les emballages et recyclabilité 100%)
			Conclure des accords contractuels avec les fournisseurs sur la reprise et le recyclage des matériaux, y compris sur la valeur résiduelle en fonction de l'état des matériaux
	Impact		Réutilisation du matériel informatique auprès d'ASBL communales ou d'autres organisations sociales PRZD
			Mettre en place une plateforme d'échanges/dons/ventes entre collègues en priorité, puis ouvert à la population
			Développer une recyclerie communale PRZD
	Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés	Préparatoire	
Impact			Créer un centre de compostage et de broyage pour les matières organiques communales PRZD
Prévention			Systematiser le tri sélectif dans les espaces de travail, aux endroits en commun (îlots de tri) et non plus dans les bureaux PRZD
			Optimiser le tri des déchets lors des événements communaux à Eco-Events PRZD
			S'assurer que tous les édifices ouverts au public (y compris les écoles) disposent de structures de tri (piles, petits électro, cartouches encre, etc.) +- PRZD
Sensibilisation écoles			Systematiser les composts dans les écoles
Rationaliser les déplacements	Préparatoire		Elaborer un plan de livraison d'entreprise et l'exécuter
	Préventive		Renforcer l'usage du logiciel Suivo pour la gestion du charroi
Réduire la part et l'impact des déplacements en	Préventive		Former les agents communaux à la conduite défensive/écologique (chauffeurs restants (chauffeurs poids lourds déjà couverts)

	véhicules thermiques et promouvoir le shift modal (transports en commun et partagés, vélos, marche, etc.)	Impact	Mettre à disposition des Vélos à assistance (VAE) en free floating sur 4 sites principaux
			Mettre à disposition des véhicules mutualisés au sein de l'administration pour les déplacements professionnels (aussi pour les écoles)
	Électrifier 100% de la flotte électrifiable de véhicules de services et de machines et privilégier le recours à des carburants alternatifs moins polluants	Préparatoire	Installer des bornes de recharges alimentées en électricité verte en cohérence avec le plan de déploiement de la flotte électrique communale
		Préventive	Prioriser les normes d'émissions dans les MP relatifs aux véhicules communaux
		Impact	Planifier et exécuter l'électrification de la flotte communale
			Remplacer les véhicules techniques par des moins polluants suivant leur disponibilité sur le marché
Favoriser les déplacements bas carbone et réduire le besoin de déplacement	Encourager les alternatives aux déplacements des agents communaux et du corps enseignant	Préparatoire	Développer une politique de voyage pour les déplacements de services et les voyages scolaires
		Préventive	Pérenniser le télétravail
	Réduire la part et l'impact des déplacements en véhicules thermiques individuels et promouvoir le shift modal	Préparatoire	Offrir des formations cyclistes dont l'aspect entretien des vélos pour le personnel communal et les citoyens
			Etudier la possibilité de recours au budget de mobilité (vélo, trottinette, cambio,...)
			Actualiser le PDE
			Négocier une réduction de prix avec les vélocistes pour les membres du personnels
	Préventive	Supprimer les avantages de stationnement pour le personnel venant en voiture	
		Offrir l'indemnité kilométrique "mobilité active" en incluant les travailleurs venant à pied (extension indemnité vélo)	
	Sensibilisation	Communiquer en tout genre sur les émissions liées au transport, les dangers, les règlements, les solutions existantes au sein de la commune, les avantages, les primes, etc.	
	Adopter une politique bas carbone pour les	Préparatoire	Systematiser la mise en place de PDS
		Préventive	Définir une distance minimale pour justifier de l'utilisation de véhicules thermiques (école-> piscine par exemple) --> Lien PDS

	déplacements scolaires	Impact	Equiper les écoles de vélos pour l'obtention de brevet cycliste et pour les déplacements scolaires	
Diminuer les émissions des achats de fournitures et de services	Optimiser l'approvisionnement alimentaire de l'administration au sens large en proposant une alimentation saine et durable	Impact	Augmenter la fréquence des repas végétariens dans les écoles et préconiser la cuisine de saison/locale.	
		Impact	Initier un ou des projet d'agriculture urbaine	
		Impact	Obtenir la labélisation "Good Food" pour toutes les cantines scolaires de Schaerbeek	
	Durabiliser et rationaliser les achats de la Commune en lien avec le Plan d'actions "Marchés publics durables"	Préparatoire	Développer le recours à l'économie de la fonctionnalité (tels que les contrats d'entretien complets ou la location dans lesquels le producteur ou le fournisseur reste responsable de ses produits plus longtemps)	
		Préparatoire	Mettre en place le Plan stratégique MP (tenir compte de la gestion des déchets dans les MP) PRZD o Alimentation à MP Catering + cantines scolaires o Achats à Cycle de vie, emballages, transports, etc. o Chantiers à Cycle de vie o Papier	
		Préventive	Rationaliser les achats selon les besoins réels identifiés via, l'établissement de procédures et la sensibilisation de l'ensemble des services.	
		Impact	Mutualiser certains équipements avec d'autres instances	
		Impact	Mutualiser les marchés publics durables avec d'autres instances	
		Préparatoire	Augmenter et mettre en place un suivi de la durée de vie du matériel informatique de la commune	
	Mettre en place une politique green IT	Préventive	Veiller dans le choix du Cloud aux critères CO2 et demander un rapportage de l'impact climatique (mail, serveurs virtuels externalisés, ...)	
		Sensibilisation	Mettre en place des référents "Green IT"	
		Sensibilisation	Diffuser des tips de bon usage IT (canaux de communication internes)	
		Sensibilisation	Sensibiliser l'Administration et les écoles sur les couts énergétiques du stockage des données, des réseaux sociaux et du parc informatique	
			Impact	Participer à la journée mondiale du nettoyage de données

	Réduire l'impact des travaux (de la conception à la mise en œuvre)	Préparatoire	Rejoindre ou créer une centrale d'achat de matériaux de construction
		Préventive	Intégrer une politique d'achats interne prenant en considération les cycles de vie de biens et services achetés ainsi que leur performance énergétique à l'usage, en partie grâce à l'outil TOTEM.
		Sensibilisation	Sensibiliser à l'énergie grise des matériaux de construction
		Impact	Utiliser plus de matériaux recyclés

### 10.3 Les actions d'atténuation pour le territoire schaarbeekoïis

Objectif stratégique	Objectif opérationnel	Typologie	Action
Réduire les émissions liées aux déplacements, tout en s'inscrivant dans la stratégie régionale de mobilité	Réduire la part modale de la voiture individuelle	Préparatoire	Mettre à jour le Plan stationnement
			Développer la mutualisation des parkings hors voiries (grandes surfaces, bureaux...)
		Préventive	Promouvoir une organisation du territoire qui promeut les courtes distances (densification) ainsi que la mixité des fonctions (bureau-résidentiel-commerces)
		Sensibilisation	Communiquer et sensibiliser sur l'impact climatique lié au transport, l'image du « tout à la voiture » les dangers, les règlements, les solutions et alternatives existantes, les avantages, les primes, la qualité de l'air, etc.
		Impact	Offrir un soutien financier (supplémentaire) en cas d'abandon de la voiture (abonnement STIB, cambio ou autres)
	Renforcer le développement des alternatives à la voiture individuelle (modes actifs, transports publics, etc.)	Préparatoire	Mettre à jour le Plan Vélo
			Développer une politique/plan « voitures partagées » ou adopter des réglementations facilitant l'implémentation et l'utilisation des voitures partagées (nombre de stations autorisées, réglementation parking, incitants, etc.)
			Augmenter et améliorer (notamment au niveau de la sécurité) les infrastructures cyclables
		Préventive	Augmenter le nombre d'emplacements sécurisés pour garer les vélos de tous types en voirie ou hors voirie
			Renforcer la convivialité de l'espace public (mailles apaisées, etc.)
			Faciliter l'entretien et la réparation de vélos en organisant des formations, installant des bornes de réparation en rue ainsi qu'en promouvant les locations, les vélothèques, etc.
		Sensibilisation	Offrir un essai gratuit de vélos cargos pour favoriser le changement modal au niveau d'un ménage

		Impact	Offrir une prime communale à l'achat d'un vélo électrique
Encourager la transition vers des véhicules propres		Préparatoire	Faciliter la recharge des véhicules électriques à domicile (sans danger pour les usagers - câble traversant)
			Développer l'offre de bornes de recharge publiques pour voitures électriques sur le territoire
		Impact	Encourager l'installation d'ombrières photovoltaïques de parking connectées à des bornes de recharge dans les grands parkings ouverts (grandes surfaces commerciales, espace public, ...)
limiter le trafic de transit		Préventive	Systématiser la mise en place de mailles apaisées lorsque c'est possible
limiter les émissions liées au fret		Sensibilisation	Sensibiliser à la livraison en points relais
			Encourager le développement des livraisons via vélo cargo
		Impact	Lancer un projet pilote de centre de distribution urbain pour le first & last miles (premiers et derniers kms parcourus dans la logistique de livraison)
Prévenir la génération de déchets (et promouvoir le zéro-déchet)		Sensibilisation	Renforcer la sensibilisation dans les magasins sur l'utilisation de sacs à usage unique, et leur proposer des alternatives
			Organiser une sensibilisation spécifique autour du vrac (y compris envers les commerçants) et du tri des déchets alimentaires (obligatoire pour les commerçants et les particuliers bientôt) +- PRZD
			Améliorer la communication, la visibilité et l'accessibilité des repair-café +PRZD
			Communiquer et sensibiliser sur les déchets (leur impact GES, le parcours du déchet, les avantages du tri, la valorisation, etc.) suivant les publics cibles différents PRZD
			Proposer des ateliers cuisines (avec épluchures, restes alimentaires, fanes, etc.)
			Lancer des défis zéro déchet (en accompagnant les citoyens)
		Impact	Mettre en place un service de location de vaisselles pour les acteurs du territoire (événement, etc.)

			Instaurer une prime pour les entreprises / HORECA appliquant certaines normes supplémentaires pour le traitement des déchets.
Augmenter la part valorisable des déchets générés (sensibilisation et développement de dispositifs/infrastructures)	Préventive		Permettre aux potagers collectifs de récupérer des palettes non utilisées, des pots de fleurs jetés, etc. de la déchetterie communale (accès)
	Sensibilisation		Ateliers réutilisation dans les écoles
	Impact		Investir dans les filières de traitement / recyclage des déchets (soutenir les donneries)
Optimiser le tri et le traitement des déchets en vue de réduire la part des déchets incinérés	Préparatoire		Dresser un maillage de composts de quartier, pour un compostage généralisé afin de créer davantage de composts communaux / citoyens PRZD
	Préventive		Installer plus de poubelles de tri (y compris cendriers) dans l'espace public +- PRZD
			Mettre en place une meilleure surveillance des dépôts sauvages et étudier la possibilité de proposer des peines alternatives/travail d'intérêt général en cas de dépôt sauvage/salissures (objectif en complément est d'accompagner)
			Faire connaître la prime pour l'installation de composts collectifs
			Favoriser le tri des déchets organiques (sac orange) grâce à la mise en place de bulle à déchet organique par quartier (même système que bulle à verre)
			Développer les systèmes de bulles à verre enterrés pour réduire la présence des sacs poubelles en voirie
	Sensibilisation		Proposer des animations à/ formation sur les composts
	Impact		Offrir à la population l'acquisition de vermicomposteurs à prix réduits
			Organiser des opérations "retour des piles/petits électro/autres" dans les écoles PRZD
			Proposer plus souvent des opérations de collecte d'encombrants avec une valorisation de ce qui est collecté en lien avec les ressourceries

			Développer des espaces "broyant" pour les composts collectifs- alimentés par entrepreneurs privé
			Créer une centrale de valorisation de biomasse sur le territoire
Diminuer les émissions liées aux logements/bâtiments résidentiels	Accompagner les changements de comportement des habitants	Préparatoire	Renforcer la visibilité des services de conseils techniques (Rénovas, Home grade, ou autre)
		Sensibilisation	Organiser une campagne de communication sur l'URE, l'impact des consommations sur le climat, les appareils efficaces et sur les solutions alternatives (PAC, cogénération, PV et thermiques, tiers-investisseurs, etc.)
			Diffuser la documentation spécifique permettant d'identifier les postes les plus consommateurs (chauffage, lumière, chauffe-eau, électroménager, etc.) et sur lesquels les plus grosses économies sont réalisables. (= campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie).
	Impact	Guider les locataires en situation de précarité énergétique. Audit simplifié. Accompagnement technique" --> CPAS ?	
	Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments résidentiels en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales	Préparatoire	Faire des thermographies individuelles (exploitation et mise à jour de l'étude réalisée sur Terdelit il y a 10 ans et travailler le système de diffusion des résultats) aérienne pour faire un état des lieux de la toiture de chacun
		Sensibilisation	Etablir un listing des professionnels du bâtiment pouvant relayer les informations aux citoyens (type d'isolation, prime disponible, etc.)
			Informar les schaarbeekoïes des organismes proposant des audits énergétiques gratuits (homegrade) ou offrir des primes afin de promouvoir les audits
			Sensibiliser à l'énergie grise des matériaux de construction
			Démarcher les propriétaires résidentiels, syndicats et copropriétaires pour l'isolation du bâti selon une méthodologie bien adaptée
			Promouvoir le label et certification d'entreprises

			Promouvoir la domotique. La régulation adaptée à l'occupant	
		Impact	Offrir des bons ou incitants financiers destinés à encourager le recours à des matériaux écologiques	
			Allouer davantage de moyens à Rénovas pour le conseil en rénovation (RH)	
			Développer des projets pilotes de bâtiments autonomes en énergie qui prennent en compte le confort thermique des occupants (hiver + été). Les solutions simples (night cooling, ventilation naturelle...) sont privilégiées et la conception énergétique est le pilier autour duquel se construisent ces projets.	
	Promouvoir le passage aux énergies renouvelables	Préparatoire	Encourager le recours à la géothermie (études du potentiel de la géothermie voir études de faisabilité)	
			Mettre en place une procédure d'achat groupé d'énergie (verte, locale et renouvelable) pour les schaarbeekoïses	
		Préventive	Encourager la création de communauté d'énergie (avec ou sans participation de la commune)	
		Impact	Intégrer la dynamique Positive Energie District (PED)	
	Promouvoir la diminution de la consommation d'énergie liée aux activités du secteur tertiaire	Accompagner les changements de comportement des occupants	Sensibilisation	Organiser des ateliers « Coach Energie » pour les citoyens ou le secteur tertiaire
				Sensibiliser et réguler l'éclairage des magasins et des panneaux publicitaires le soir
Soutenir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires en s'inscrivant dans le cadre des politiques régionales		Préventive	Mobiliser le secteur tertiaire et commercial en faveur de l'efficacité énergétique	
		Sensibilisation	Encourager la suppression des climatiseurs dans les magasins (et souffleries)	
		Impact	Offrir un accompagnement des commerçants pour réduire leurs consommations d'énergie (relais des outils, guides et bonnes pratiques et aides existantes) avec un relais via les associations de commerçants (partenariats nécessaires)	
Promouvoir le passage aux énergies renouvelables		Préparatoire	Promouvoir les audits/études relatives aux énergies renouvelables pour le secteur tertiaire via l'offre de primes	

		Sensibilisation	Promouvoir le placement de panneaux photovoltaïques en relayant les informations de sensibilisation ainsi que des primes disponibles
	Soutenir l'amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public	Préparatoire	Mettre à jour le plan lumière (dimming, leds, lumières intelligentes, etc.) avec SIBELGA
Favoriser la transition économique durable	S'inscrire dans la politique régionale de transition économique	Préventive	Tisser un réseau avec les acteurs externes de l'éco circulaire schaarbeekois (Oxfam, cftm...) pour trouver des alternatives/solutions pour certains flux spécifiques (ex. matelas, mobilier, etc.) et le communiquer
		Sensibilisation	Faire la promotion des marchés locaux
			Informers les commerçants sur les monnaies alternatives existantes (du type "Zinne")
		Impact	Promouvoir les accompagnements et appels à projets régionaux (coaching pour les PME, Be Circular...)
			Soutenir les entreprises actives dans le secteur de l'économie de la fonctionnalité (ex : location de langes lavables pour les crèches...)
		Accompagner les acteurs économiques locaux dans cette transition et soutenir les actions positives pour le climat	Préparatoire
Accompagner les projets citoyens et des entreprises qui ont un impact sur les changements climatiques			
Impact	Promouvoir et créer un mécanisme de soutien (prime) communal aux initiatives telles farm, A-ma-zone, efarmz, etc. afin de réduire le différentiel de prix avec les supermarchés		
Promouvoir une alimentation durable et accessible à tous	Stimuler le développement d'une offre alimentaire durable et accessible sur le territoire	Préparatoire	Faciliter l'installation de jardinières avec des plantes comestibles (plantes aromatiques, tomates, courgettes) dans les espaces publics ou privés
			Faciliter l'augmentation et la mise en place de poulaillers urbains (ex: Etterbeek)

			Organiser un appel à projet citoyen concernant l'Alimentation durable, organisé par la Commune
		Impact	Initier un ou des projets d'agriculture urbaine, dans des espaces existants non-occupés ou sur le toit de gros bâtiments privés ou du secteur tertiaire grâce à l'octroi de prime
	Encourager et partager les pratiques alimentaires durables	Préparatoire	Encourager le développement de frigos solidaires individuels ainsi que les initiatives de dons alimentaires
		Sensibilisation	Participer aux events régionaux, veggio challenge, zéro déchet, etc.+ implication plus importante du Collège (exemplarité)
			Sensibiliser à et encourager (appel à projets ?) la récupération d'aliments périmés/jetés (marchés / Horeca) pour une utilisation secondaire (marc de café HoReCa pour compost, vieux pain pour volailles, etc.)
		Impact	Tester le lancement d'une cantine solidaire de quartier
			Tester le lancement d'une cantine solidaire dans les écoles, ouverte aux familles (accessible à tous)
	Renforcer la sensibilisation des acteurs du territoire à une alimentation durable et accessible à tous y compris dans les écoles	Préventive	Systématiser les composts dans les écoles
		Sensibilisation	Donner plus de visibilité aux actions de la Région (Good food et autre) : journal communal, site internet communaux, etc.
			Organiser des formations et des cours thématiques (redécouvrir les produits de chez nous, de saison, repas à 5€, conserves à la maison, végé, les épiluchures, etc.)
Communiquer et sensibiliser aux émissions liées à l'alimentation et sur les enjeux d'une alimentation saine, durable et accessible à tous (carte interactive, livre à thème, newsletter communale, programmation de spectacle, etc.)			
Conscientiser les Schaerbeekoïses.e.s à l'impact de notre mode de vie sur le climat	Sensibiliser les Schaerbeekoïses.e.s au coût carbone de la consommation de biens et services et aux	Sensibilisation	Sensibiliser le public étudiant (collaborer avec associations de jeunes)
			Sensibiliser aux modes de vie (à quoi sert de venir à vélo si je commande plein de brols en Chine ?)

	effets du changement climatique		Sensibiliser les jeunes aux couts énergétiques du stockage des données, réseaux sociaux et du parc informatique
--	---------------------------------	--	---

## 10.4 Les actions d'adaptation au changement climatique

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Type	Actions consolidées
Améliorer le confort thermique du territoire en période estivale	Connaitre et comprendre le phénomène d'ICU	Préparatoire	Monter en compétence sur la modélisation du phénomène d'ICU (EcoRes)
		Préparatoire	Développer une base de données de matériaux alternatifs permettant une désimperméabilisation des sols tout en préservant / conservant les fonctions (EcoRes)
		Préparatoire	Réaliser un inventaire des toitures des bâtiments communaux pour identifier les potentiels (solaire, toiture végétale, réduction ICU, récupération d'eau de pluie)
		Préparatoire	Identifier les potentiels de désimperméabilisation du sol de la commune (EcoRes)
	Mettre en œuvre des projets pilotes à faible ICU / îlot de fraîcheur	Impact	Projets pilotes de réaménagement des cours d'école en combinant plusieurs objectifs (îlot de fraîcheur, biodiversité, infiltration d'eau), et mettre en place un plan pour généralisation progressive à toutes les écoles
		Impact	S'appuyer sur des initiatives citoyennes comme l'ASBL Less béton pour mettre en place des projets de désimperméabilisation-verdurisation (EcoRes)
	Mettre en place des règles d'urbanisme visant à réduire le phénomène d'ICU	Préparatoire	Définir une charte d'aménagement des espaces publics qui rassemblent les recommandations des différents services concernés
		Impact	Imposer dans les nouveaux permis d'urbanisme une couleur de toiture claire/réfléchissante pour les toitures non végétalisées
		Impact	Systématiser pour les travaux et infrastructures communales l'usage de couleurs réfléchissantes pour les surfaces planes non valorisable (voirie, places, toiture non végétalisable, etc.)
		Préparatoire	Guide de conduite sur l'aménagement des intérieurs d'îlots (ICU, etc.) et séance d'(in)formation pour susciter les projets privés
		Impact	Fixer un objectif de désimperméabilisation pour le territoire et développer un plan de désimperméabilisation des espaces gérés par la commune
		Sensibilisation	Démarcher le secteur tertiaire afin de les sensibiliser et les mobiliser autour de l'adaptation au réchauffement climatique et à l'usage des bâtiments (récupération d'eau, toiture végétalisées, lieux frais, etc.)
		Impact	Interdire les reconstructions en intérieur d'îlot et à la place obligation de désimperméabilisation, de verdure ou d'amélioration du coefficient de biotope
		Impact	S'engager sur un « béton stop » (pas de nouvelles artificialisation de sol sur le territoire)
		Avoir des lieux frais complémentaires aux îlots de fraîcheur	Impact
	Impact		Création d'un réseau de fontaines d'eau potable

Assurer des conditions d'usage confortables des bâtiments en période estivale	Développer une connaissance du bâti Schaerbeekois en ce qui concerne les surchauffes en période estivale	Préparatoire	Etudier le comportement des bâtiments en période estivale / approche analogue à l'étude "thermographie / audit de logement schaerbeekois de 2010" (EcoRes)
	Mettre en place des règles ad hoc pour les permis de bâtir	Impact	Intégrer la surchauffe estivale des bâtiments communaux lors de la conception et de l'utilisation de ceux-ci
		Impact	Systématiser la prise en compte du confort estival et de la surchauffe dans les permis de bâtir (volet extérieurs, ombrières, couleurs réfléchissantes, etc.) (EcoRes)
	Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs	Préparatoire	Fournir une aide au diagnostic de surchauffe des logements (EcoRes)
Soutenir toutes les parties prenantes en période de fortes chaleurs	Accompagner toutes les parties prenantes du territoire en période de fortes chaleurs	Impact	Communiquer sur les bons gestes pour conserver son logement frais (EcoRes)
		Préparatoire	Mettre en place un Plan canicule au niveau du territoire: soutenir les publics vulnérables (seniors) par des actions ciblées en cas de forte chaleur (call-center, visites à domicile...)
Gérer localement l'eau de pluie	Amplifier le déploiement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	Impact	Développer le maillage bleu de la commune
		Préparatoire	Elaborer un plan de gestion des eaux pluviales impliquant les espaces publics et avec une composante pour les espaces privés (fixer des objectifs de déconnexion du réseau d'eau grise)
		Impact	Mise en œuvre du Plan de gestion de l'eau du parc Josaphat
		Impact	Créer un jardin pluvial (modèle université de Gembloux)
Poursuivre et amplifier l'utilisation rationnelle de l'eau potable	Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau	Sensibilisation	Informé sur le cycle de l'eau et les besoins de préservation de la ressource (EcoRes)
		Préparatoire	Mettre en place un plan de gestion de l'eau au niveau de la commune
	Développer l'autonomie en eau	Impact	Installer des réservoirs d'eau de pluie dans les quartiers pour l'utilisation des habitants : potagers, plantes extérieures... + regenwateropslag per wijk
		Impact	Primes pour l'installation de dispositif de récupération de l'eau de pluie
		Préparatoire	Mettre en place un plan récupération de l'eau de pluie pour tous les bâtiments appartenant strictement à la commune
		Impact	Mettre en place un système de récupération de l'eau de pluie permettant d'arroser 100% des espaces verts de la commune
Renforcer / développer les supports de biodiversité permettant de fournir des services éco systémiques	Faire évoluer les pratiques d'entretien dans le contexte du réchauffement climatique (arrosage, essence, taille, <u>veille eaux stagnantes</u> , etc.)	Préparatoire	Mettre en place un catalogue d'espèces végétales indigènes mais aussi d'espèces plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques
		Impact	Tonte et fauchage tardif (espaces publics et pieds d'immeubles) pour le développement de la biodiversité
		Impact	Prévoir un calendrier de taille des arbres pour éviter de devoir les couper parce qu'ils envahissent trop l'espace public
		Impact	Placer plus d'hôtels à insectes, des nichoirs, etc.

		Sensibilisation	Sensibilisation dans les écoles (et autres structures) aux espaces verts et à leur importance (organisation de balades dans des espaces verts proches pour une meilleur connaissance)
		Préparatoire	Identifier un indice environnemental pour les espaces verts de la commune
		Sensibilisation	Réaliser des signalétiques explicatives des essences d'arbres et fleurs plantées dans l'espace public pour sensibiliser les citoyens - Sanctuariser les espaces verts (signalétiques pour expliquer le rôle de ces espaces, pour s'assurer que le public ne traite pas les pieds d'arbres/ bacs extérieurs comme des poubelles/cendriers)
		Impact	Réaliser un suivi sanitaire approfondi de l'état de santé du capital vert de notre commune
		Impact	Mettre en place une structure spécialisée permettant d'aider les copropriétés en vue d'une meilleure gestion de leurs espaces verts + gestion des matières organiques
		Préparatoire	Identifier et contrôler les eaux stagnantes propices au développement des moustiques (EcoRes)
		Impact	Mettre plus de bassins d'eau pour insectes et oiseaux
	Végétaliser intensivement le territoire	Impact	Mettre en place le plan végétalisation de la commune
		Impact	Augmentation de la couronne des arbres d'alignements et plantations d'essences d'arbres type "parasol"
		Impact	Créer un parc en couloir vert en verdurisant une (portion de) voirie (ex. : l'intérieur de voirie av. Plasky, de Meiser à Jambline de Meux, ou Avenue Deschanel, ou Voltaire)
		Sensibilisation	Installer bacs à fleurs/potagers sur les trottoirs pour renforcer le lien avec la nature
		Impact	Accompagnement à la mise en place de potagers favorisant la biodiversité chez les particuliers, dans les parcs et espaces verts.
		Impact	Urbanisme : réglementation pour "forcer" l'intégration de dispositif en faveur de la biodiversité dans les nouveaux bâtiment / lors de la pose d'un échafaudage / rénovation toiture, ...
		Impact	Végétaliser les toitures plates pour les bâtiments de la commune (et semi-public associés)
		Impact	Créer une promenade verte communale (reliée à la promenade régionale)
		Impact	Encourager (promotion, support technique, primes communales) la végétalisation de l'espace privé (toitures vertes, transformation en jardin d'agrément d'une zone de recul aménagée en parking, déminéralisation de cour intérieure) et du secteur tertiaire
		Impact	Projet pilote de pocket parc (nouveaux petits espaces verts/parc), en visant en particulier les quartiers plus denses (possibilité de transformation de site industriel)
		Impact	Systématiser la création de safe space pour les oiseaux lors de réaménagements
		Préparatoire	Approfondir les diagnostics « biodiversité » préalables aux aménagements